



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP



RAPPORT ANNUEL ET COMPTES 2017

Le rapport annuel et les comptes de la Fondation institution supplétive LPP sont publiés en allemand, français et italien.
En cas de divergence entre la version française ou italienne et le texte original allemand, ce dernier fait foi.

**0**

Chiffres-clés	10
---------------	----

.1**11**

1.1.	Tâches	11
1.1.1.	Tâches et répartition des tâches	11
1.1.2.	Structure organisationnelle	12
1.2.	Rapport d'activité	12
1.2.1.	Conseil de fondation	12
1.2.2.	Comité du Conseil de fondation	12
1.2.3.	Comité de placement	13
1.2.4.	Tâches opérationnelles	13
1.2.5.	Résultat et sources des résultats	16
1.2.6.	Placements de capitaux	17
1.3.	Comptes annuels	20
1.3.1.	Bilan de l'ensemble de la Fondation	20
1.3.2.	Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation	21

2**24**

2.1.	Explications	24
2.1.1.	Chiffres-clés	24
2.1.2.	Mode de mise en œuvre du but	24
2.1.3.	Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	25
2.1.4.	Commentaire sur le placement de la fortune	26
2.1.5.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	27
2.2.	Comptes annuels Comptes de libre passage	29
2.2.1.	Bilan Comptes de libre passage	29
2.2.2.	Compte d'exploitation Comptes de libre passage	30

3	P	3
3.1.	Explications	32
3.1.1.	Chiffres-clés	32
3.1.2.	Membres actifs et rentiers	33
3.1.3.	Mode de mise en œuvre du but	34
3.1.4.	Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	35
3.1.5.	Commentaire sur le placement de la fortune	37
3.1.6.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	39
3.2.	Comptes annuels Prévoyance professionnelle LPP	41
3.2.1.	Bilan Prévoyance professionnelle LPP	41
3.2.2.	Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle LPP	42

4	A	4
4.1.	Explications	46
4.1.1.	Chiffres-clés	46
4.1.2.	Membres actifs et rentiers	47
4.1.3.	Mode de mise en œuvre du but	47
4.1.4.	Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	47
4.1.5.	Commentaire sur les placements	49
4.1.6.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	50
4.2.	Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs	51
4.2.1.	Bilan Assurance de risque des chômeurs	51
4.2.2.	Compte d'exploitation Assurance de risque des chômeurs	52

5	R	54
5.1.	Explications	54
5.1.1.	Chiffres-clés	54
5.1.2.	Mode de mise en œuvre du but	54
5.1.3.	Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	54
5.1.4.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	55
5.2.	Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation	56
5.2.1.	Bilan Contrôle de la réaffiliation	56
5.2.2.	Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation	56

6.1.	Bases et organisation	58
6.1.1.	Forme juridique et but	58
6.1.2.	Registre LPP et Fonds de garantie	59
6.1.3.	Indication des actes et des règlements	59
6.1.4.	Organe suprême, direction et droit de signature	59
6.1.5.	Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	61
6.1.6.	Employeurs affiliés	61
6.2.	Membres actifs et rentiers	61
6.2.1.	Assurés actifs	61
6.2.2.	Bénéficiaires de rentes	61
6.3.	Mode de mise en œuvre du but	61
6.3.1.	Commentaire des plans de prévoyance	61
6.3.2.	Financement, méthode de financement	61
6.4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	62
6.4.1.	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	62
6.4.2.	Principes comptables et d'évaluation	62
6.4.3.	Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes	62
6.5.	Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	62
6.5.1.	Nature de la couverture des risques, réassurances	62
6.5.2.	Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations	62
6.5.3.	Somme des avoirs de vieillesse LPP	62
6.5.4.	Développement du capital de couverture pour les retraités	62
6.5.5.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	63
6.5.6.	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	63
6.5.7.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	65
6.6.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	65
6.6.1.	Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire, règlement sur les placements	65
6.6.2.	Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2)	67
6.6.3.	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	67
6.6.4.	Présentation des placements par catégorie	68
6.6.5.	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	68
6.6.6.	Valeur vénale et partenaires contractuels des titres figurant sous Prêt de titres	69
6.6.7.	Commentaire du résultat net du placement de la fortune	69
6.6.8.	Explications sur les frais de gestion de fortune	70
6.6.9.	Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	71
6.7.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	71
6.8.	Demandes de l'autorité de surveillance	71
6.9.	Autres informations relatives à la situation financière	71
6.9.1.	Liquidations partielles	71
6.9.2.	Mise en gage d'actifs	72

6.9.3.	Procédures judiciaires en cours	72
6.9.4.	Engagements locatifs à long terme	72
6.10.	Événements postérieurs à la date du bilan	72

7	■ ■ ■	74
----------	--------------	-----------

8	■	78
----------	----------	-----------



Bien que le projet «Prévoyance 2020» ait été rejeté par le peuple suisse en septembre dernier, il est indéniable que la prévoyance vieillesse suisse se trouve dans une posture délicate. Pratiquement toutes les solutions proposées prévoient des tâches et fonctions supplémentaires pour la Fondation institution supplétive LPP. Les dispositions légales en vigueur pour la part LPP obligatoire et les taux historiquement bas incitent les assurances et les banques à adresser leurs clients à l'institution supplétive. La Fondation institution supplétive LPP joue donc un rôle de plus en plus important dans le 2e pilier.

Durant l'année sous revue, l'institution supplétive a à nouveau reçu des fonds de nouveaux clients de plus de 1 milliard de francs net. Au terme de l'exercice, la fortune de la fondation dépassait 15 milliards de francs. Cette croissance continue soumet l'institution supplétive à de fortes exigences, tant sur le plan opérationnel que financier. Afin de rester performant, la nouvelle direction a déjà pris des mesures et en a planifié de nombreuses autres.

Le nombre de collaborateurs ayant augmenté, de nouveaux bureaux ont dû être trouvés à Lausanne et à Zurich. Le déménagement aura lieu dans la première moitié de l'année 2018 à proximité des gares de Lausanne et de Zurich-Oerlikon. L'institution supplétive propose désormais la formation d'un apprenti dans le domaine informatique et un autre dans le domaine commercial. Le projet «Hermès», qui vient lui aussi de démarrer, vise à améliorer l'efficacité de l'institution supplétive et à proposer aux clients un service avantageux et de qualité grâce aux progrès du numérique. En collaboration avec le Conseil de fondation, la direction poursuit le développement des structures organisationnelles et révisé les règlements correspondants.

Le 2e pilier dans son ensemble est confronté en Suisse à un problème de taille – notamment dans la branche CLP de l'institution supplétive – à savoir les taux bas, voire toujours négatifs, sur le marché des capitaux. Ils sont de mauvais augure pour la stabilité du système de retraite à l'avenir. Pour atteindre l'objectif de prévoyance, il faut investir dans des actions et des biens immobiliers risqués. Or, compte tenu des tâches souveraines qui lui incombent et de sa faible marge de manœuvre en matière de prévoyance professionnelle, l'institution supplétive dispose d'une capacité de risque fortement restreinte. Pour résoudre au mieux cette quadrature du cercle, l'institution supplétive a mis sur pied l'unité d'organisation «Finances et risque» aux côtés de l'équipe chargée des placements de capitaux. Elle a pour mission de poursuivre la professionnalisation de la planification financière globale et de la gestion complexe au sein de l'institution supplétive des risques actuariels et de développer le savoir-faire correspondant.

Suite à un changement de poste, Doris Bianchi a remis la présidence du Conseil de fondation à Jorge Serra à la fin de l'année. Jorge Serra travaille pour l'institution supplétive au sein du Conseil de fondation depuis début 2015 déjà. Le Conseil de fondation remercie Doris Bianchi pour son grand engagement.

Nous tenons ici à remercier également tous les collaborateurs, organes et tiers sans qui la Fondation institution supplétive ne pourrait pas remplir son mandat avec la qualité requise.

Dr. Doris Bianchi
Présidente du Conseil de fondation
jusqu'au 31.12.2017

Jorge Serra
Président du Conseil de fondation
dès le 01.01.2018

Marc Gamba
Directeur

1. FONDATION



Chiffres-clés

Ensemble de la Fondation	2017	2016	Ecart
Nombre de comptes/assurés actifs	1'250'609	1'212'127	3.2%
Nombre de rentes versées	9'814	9'740	0.8%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	14'791'354'496	13'177'925'924	12.2%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	13'218'293'266	12'047'533'148	9.7%
Excédent de recettes/de charges ²	442'668'454	128'989'942	243.2%
Frais administratifs directs ³	18'221'061	17'280'510	5.4%
Rendement sur les placements de capitaux ⁴	3.7%	2.0%	3.5%
Degré de couverture ⁵	111.9%	109.4%	2.5%
CLP	2017	2016	Ecart
Nombre de comptes	1'066'604	1'016'436	4.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	11'409'456'449	10'088'815'937	13.1%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	10'532'022'697	9'512'895'023	10.7%
Excédent de recettes/de charges ¹	301'512'837	85'630'738	252.2%
Frais administratifs directs ³	5'776'608	5'222'631	10.6%
Frais administratifs direct par compte en CHF	5.42	5.14	5.4%
Rendement sur les placements de capitaux ⁴	3.3%	1.6%	1.7%
Rémunération des comptes ⁵	0.1%	0.2%	-0.1%
Degré de couverture ⁵	108.3%	106.1%	2.2%
LPP	2017	2016	Ecart
Nombre d'assurés actifs	37'351	36'319	2.8%
Nombre de rentes versées	5'498	5'177	6.2%
Nombre entreprises/affiliations	29'323	26'936	8.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	2'590'920'346	2'352'584'804	10.1%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	2'252'492'568	2'101'025'125	7.2%
Excédent de recettes/de charges ¹	86'868'099	-2'482'081	-
Frais administratifs directs ³	11'100'956	10'904'630	1.8%
Frais administratifs directs par assuré en CHF	259.07	262.79	-1.4%
Rendement sur les placements de capitaux ⁴	4.8%	3.7%	1.1%
Taux d'intérêt technique ⁵	2.0%	2.0%	0.0%
Degré de couverture ⁵	115.0%	112.0%	3.0%
AC	2017	2016	Ecart
Nombre d'assurés actifs	146'654	159'372	-8.0%
Nombre de rentes versées	4'316	4'563	-5.4%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	790'977'701	736'525'183	7.4%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	433'778'000	433'613'000	0.0%
Excédent de recettes/de charges ²	54'287'518	45'841'285	18.4%
Frais administratifs directs ³	1'210'672	1'038'964	16.5%
Frais administratifs directs par rente versée en CHF	280.51	227.69	23.2%
Rendement sur les placements de capitaux ⁴	5.3%	3.5%	1.8%
Taux d'intérêt technique ⁵	2.0%	2.0%	0.0%
Degré de couverture ⁵	182.3%	169.9%	12.4%
CR	2017	2016	Ecart
Nombre de déclarations	14'438	16'755	-13.8%
Frais administratifs directs	132'826	114'285	16.2%
Frais administratifs directs par déclaration en CHF	9.20	6.82	34.9%



1. FONDATION

1.1. Tâches

La Fondation institution supplétive LPP (institution supplétive) a été créée en décembre 1983 par les organisations faitières des employeurs et employés conformément à l'art. 54 LPP. Le Conseil fédéral l'a chargée de s'acquitter des tâches prévues par la LPP.

Comptant plus de 1,2 million d'assurés, l'institution supplétive est l'une des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse.

1.1.1. Tâches et répartition des tâches

Les tâches de l'institution supplétive sont réparties en quatre branches:

- > **CLP**: activité relevant de l'art. 4, al. 2 de la loi sur le libre passage (art. 60, al. 5, LPP) depuis le 1^{er} janvier 1995.
- > **LPP**: exécution des tâches liées à la prévoyance obligatoire et facultative selon l'art. 60, al. 2, let. a-d, LPP depuis le 1^{er} janvier 1985 et conversion en rentes des prestations de libre passage provenant du partage de la prévoyance à la suite d'un divorce depuis le 1^{er} janvier 2017.
- > **AC**: mise en oeuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les personnes au chômage selon l'art. 2, LPP (art. 60, al. 2, let. e, LPP) depuis le 1^{er} juillet 1997.
- > **CR**: contrôle de la réaffiliation sur mandat des caisses de compensation depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les tâches administratives de ces quatre branches sont réalisées depuis le 1^{er} janvier 2009 par une organisation interne à la fondation. En 2017, l'institution supplétive employait 166 personnes.

Les placements de capitaux sont gérés par différents établissements bancaires et gestionnaires de portefeuilles, sous la direction de l'unité d'organisation Placements de capitaux.

Dans l'unité d'organisation Contrôle des placements, l'institution supplétive reçoit l'appui de PPCmetrics SA, dans le domaine Comptabilité des titres et Global Custody, celui d'UBS SA et, pour les questions juridiques, celui de Me Hans-Ulrich Stauffer. L'expert en matière de prévoyance professionnelle est Patrick Spuhler, Prevanto SA. La société de révision est BDO SA, Zurich.

¹ avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur

² avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur

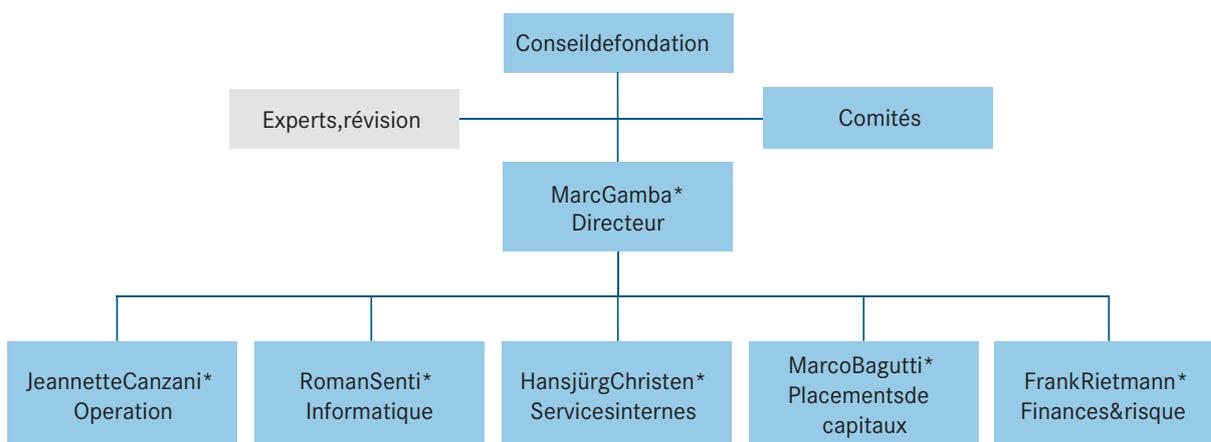
³ hors frais de gestion de fortune

⁴ rendement calculé selon la méthode d'évaluation quotidienne TWR (time weighted return); écart par rapport à l'année précédente en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage

⁵ écart par rapport à l'exercice précédent en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage

1.1.2. Structure organisationnelle

Au 31 décembre 2017, l'organisation était la suivante:



*Membre de la Direction

En raison de la forte croissance et de la nécessité de poursuivre le développement, l'unité organisationnelle «Finances & risque» a été créée au 1^{er} novembre 2017.

1.2. Rapport d'activité

1.2.1. Conseil de fondation

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil de fondation a tenu quatre réunions ordinaires. Les affaires suivantes y ont été traitées:

- > Rapport de l'organe de révision
- > Expertise actuarielle de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
- > Comptes annuels 2016
- > Décision d'audit CHS sur le rapport au 31.12.2016
- > Rapport SCI
- > Election à la présidence
- > Création d'une nouvelle unité d'organisation Finances & risque et nomination de son responsable
- > Révision des règlements de prévoyance et du règlement des provisions
- > Ajustement de la cotisation de prévoyance dans le plan FAR et dans les plans de maintien de la prévoyance selon l'art. 47 LPP
- > Extension du modèle progressif pour déterminer le taux de cotisation dans l'assurance risque pour chômeurs
- > Rémunération des comptes de libre passage
- > Budget 2018
- > Surveillance des processus stratégiques

1.2.2. Comité du Conseil de fondation

Le Comité du Conseil de fondation a tenu sept séances ordinaires en 2017. Il a préparé les bases décisionnelles pour le Conseil de fondation. Il a pour cela discuté de l'expertise actuarielle de l'expert et de la mise en œuvre des mesures recommandées (examen des taux d'intérêt techniques, du développement du modèle progressif de cotisation dans l'AC et du fractionnement systématique du taux de conversion dans la prévoyance profession-

nelle LPP). Il a aussi envisagé des solutions pour les modèles de retraite anticipée (FAR, MPR, etc.). Il a surveillé l'évolution du projet «Prévoyance vieillesse 2020» jusqu'à la votation populaire du 24 septembre 2017 ainsi que les travaux relatifs au processus stratégique 2019-2022. Enfin, des questions liées au développement de l'institution supplétive, par exemple la planification des locaux, l'attractivité en tant qu'employeur et la gouvernance, ont été traitées lors des séances.

1.2.3. Comité de placement

Au cours de l'exercice 2017, le Comité de placement a tenu sept séances ordinaires. L'attribution de prêts directs aux collectivités publiques en Suisse ainsi que la réduction du risque de variation de taux dans les portefeuilles obligataires notamment ont revêtu une importance majeure. Il a été décidé d'instaurer un portefeuille de prêts directs aux collectivités publiques en Suisse (notamment les communes et les villes) pour un montant maximum de 500 millions de francs. Il est géré à l'interne par l'équipe Placements de capitaux. Le risque de variation de taux a fortement augmenté en raison de l'émission sur le marché, ces dernières années, d'obligations de durée toujours plus importante. Il en va de même dans le portefeuille de l'institution supplétive. Le comité de placement a donc décidé de réduire substantiellement ce risque en modifiant les directives de placement aux gérants de fortune pour début 2018. A l'occasion de la révision des structures organisationnelles de l'institution supplétive, le Comité de placement a traité des processus décisionnels spécifiques aux placements de capitaux.

1.2.4. Tâches opérationnelles

Durant l'exercice sous revue, le principal défi a été la planification des ressources. Le nombre toujours croissant d'opérations dans les branches CLP et Prévoyance LPP, qui était difficile à prévoir en raison de l'évolution du marché, a constitué une nouvelle fois un défi de taille pour l'organisation. S'y sont ajoutés le projet d'envergure Prévoyance vieillesse 2020 et l'application resp. l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur le divorce.

Les trois sites ont été agrandis pour faire face au volume croissant d'opérations. Nous instaurons de plus en plus souvent des équipes plurilingues indépendantes des sites, qui garantissent la collaboration spécialisée et la prise en charge des clients dans les trois régions linguistiques.

En ce qui concerne les CLP, la gestion du nombre élevé des opérations reste un défi majeur. Il convient de les traiter de manière correcte malgré la forte pression. Dans la branche Prévoyance professionnelle LPP, le conseil à nos clients en fonction de leurs attentes variées (assurances de personnes comme les plans W, affiliations d'office et affiliations volontaires d'entreprises, par ex. les ménages privés) figure à l'avant-plan. Les examens des prestations dans les branches Prévoyance professionnelle LPP et AC restent d'une grande complexité. Les résultats du contrôle de la réaffiliation, de même que ceux du contrôle de la première affiliation, doivent être mis en œuvre avec professionnalisme et selon les besoins de la clientèle.

Projets

Une organisation intelligente

Le projet «Organisation intelligente» lancé en 2015 a exploré la thématique «travail et santé» durant plusieurs années. L'objectif majeur était de renforcer durablement les capacités de l'organisation. Ce projet a été clôturé fin 2017.

Au cours de l'exercice 2017, les jalons suivants ont pour l'essentiel été atteints:

- > **Projet partiel Déclaration des valeurs:**
le code de valeurs interne a été approuvé sur la base des ateliers avec les collaborateurs.
- > **Projet partiel Gestion de la santé en entreprise:**
en 2017, divers ateliers avec les cadres et collaborateurs ont été réalisés en vue d'introduire une gestion systématique des absences. Le taux de congé maladie supérieur à la moyenne pendant des années a pu être fortement réduit en 2017 déjà.
- > **Projet partiel Communication interne:**
en plus des instruments mis en place en 2016 (séances d'information, newsletter, etc.), un projet d'introduction d'un intranet a été lancé. Il devrait être opérationnel au cours du 2e trimestre 2018.
- > **Projet partiel Aménagement ergonomique du poste de travail:**
en raison du développement de l'institution supplétive, les locaux à Zurich et à Lausanne ne répondent plus aux exigences. Le Conseil de fondation a donc décidé de déménager dans de nouveaux bureaux dans ces deux localités (voir ci-après).
- > **Projet partiel Compétence métier dans la prévoyance professionnelle:**
un concept de formation structuré a été mis au point afin de mieux comprendre cette matière complexe et dans l'optique d'une intégration ciblée des nouveaux collaborateurs.
- > **Projet partiel Développement des responsables:**
avec le concours d'un partenaire externe, les cadres de l'institution supplétive ont développé et approuvé des principes de conduite et suivi un cycle complet de formation correspondante. Les objectifs étaient les suivants: renforcer la compétence de conduite à tous les niveaux, approfondir la compréhension commune de la conduite, vivre et pérenniser les valeurs de l'entreprise, continuer à développer un climat de confiance, d'estime et de respect mutuel, communiquer activement.

Déménagement dans de nouveaux locaux à Zurich et à Lausanne

Les deux projets étroitement coordonnés ont pour objectif de mettre à disposition à Zurich et à Lausanne une infrastructure viable et conforme aux besoins. Le déménagement dans les nouveaux bureaux à proximité des gares de Zurich-Oerlikon et de Lausanne aura lieu au cours du 2e trimestre 2018.

Attractivité de l'institution supplétive en tant qu'employeur (projet «AaA»)

Fin 2016, la présidence du Conseil de fondation avait chargé le directeur nouvellement élu de mettre au point un nouveau système salarial transparent et juste, conforme aux règles en vigueur («compliance») et dépourvu de rémunération variable. Ce système est déjà entré en vigueur au sein de la direction le 1^{er} janvier 2017.

Le mandat de projet reposait en outre sur les conclusions et les besoins ressortis de l'enquête auprès des collaborateurs (fin 2015) et du projet «Organisation intelligente» (2016/2017). Les éléments ci-après tirés du sondage auprès des collaborateurs ont été pris en compte par le projet: structure salariale compréhensible, transparente et juste, développement du personnel et promotions, tâches, compétences et responsabilités claires et établies sur la base de descriptifs de postes et de fonctions cohérents, flexibilité et équilibre dans les conditions de travail et les règlements (par ex. compensation des heures et temps supplémentaires, travail à domicile, etc.) ainsi que révision du processus de définition des objectifs et d'évaluation.

Le projet est encadré de l'extérieur et devrait être conclu mi-2018.

Gouvernance

Une équipe de projet composée de membres du Conseil de fondation et de la direction ainsi que de collaborateurs du Service juridique & Compliance révise et modifie la répartition des tâches, compétences et responsabilités. Le projet a pour l'essentiel les objectifs suivants: processus décisionnels adaptés aux niveaux et aux ressources, équilibre entre tâches, compétences et responsabilités à chaque niveau avec des décideurs engagés et bien informés.

Une des tâches essentielles du projet est d'élaborer une réglementation complète des compétences aux niveaux du Conseil de fondation, de la présidence et des comités du Conseil de fondation ainsi que de la direction. Une partie du projet a également pour but d'établir les bases réglementaires pour les tâches, compétences et responsabilités, avec révision et modification de toutes les directives.

Prévoyance vieillesse 2020

Un groupe de projet composé de collaborateurs de tous les domaines d'organisation de l'institution supplétive a été mis sur pied pour la mise en œuvre de la Prévoyance vieillesse 2020. Les nombreuses révisions de lois et ordonnances ont été analysées quant à leur impact sur les règlements et processus. Le groupe de projet a ensuite procédé aux ajustements des règlements et processus. Malgré le rejet du projet en votation populaire, ce travail en a valu la peine. Ce projet a révélé que la collaboration au sein de l'institution supplétive fonctionne très bien et que le savoir-faire nécessaire pour la réalisation de tels changements réglementaires est disponible.

1.2.5. Résultat et sources des résultats

L'exercice clôture sur un bénéfice de 442,7 millions de francs. Cet excédent se compose pour l'essentiel du résultat des intérêts, du risque et des coûts:

Composition du résultat de l'ensemble de la Fondation	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Résultat des intérêts	427'650'933	157'543'636	171.4%
Résultat net des placements de la fortune	496'955'286	243'565'266	104.0%
Rémunération du capital épargne	-18'869'353	-30'786'630	-38.7%
Rémunération des réserves mathématiques	-20'752'000	-21'769'000	-4.7%
Constitution provision pour protection du capital	-29'683'000	-33'466'000	-11.3%
Résultat du risque	18'099'188	-25'512'527	-
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	76'489'272	76'852'056	-0.5%
Indemnités Fonds de garantie pour cas selon art. 12	152'087	0	-
Montants des sinistres	-58'542'171	-102'364'583	-42.8%
Résultat des frais	-4'311'673	63'312	-
Contributions aux frais de gestion	18'250'260	18'210'526	0.2%
Produit de prestations fournies	6'468'263	6'599'571	-2.0%
Frais administratifs	-29'030'195	-24'746'785	17.3%
Résultat actuariel intermédiaire	441'487'181	132'094'421	234.2%
Résultat de diverses recettes et dépenses	1'181'273	-3'104'479	-138.1%
Excédent de recettes/de charges avant constitution de la réserve	442'668'454	128'989'942	243.2%

La somme de sinistres tient compte de tous les cas de sinistres invalidité et décès ainsi que des coûts pour les nouvelles prestations de rentes (pertes de retraite) et leurs provisions techniques.

Le résultat des intérêts, qui se monte à 427,7 millions de francs, est meilleur que celui de l'exercice précédent. La prise de valeurs dans les placements en actions et immobiliers a en particulier impacté positivement le résultat de l'exercice sous revue. Le produit des placements (rendements de 3,7%) a donc permis de financer la rémunération des avoirs de vieillesse au taux d'intérêt minimal de 1,0%, celle des comptes de libre passage à un taux de 0,1%, et celle de la réserve mathématique des rentiers au taux d'intérêt technique de 2,0%.

Contrairement à l'exercice précédent, le résultat du risque est positif à 18,1 millions de francs. Le résultat négatif de l'année précédente était dû à l'ajustement des bases et paramètres techniques (passage à LPP 2015, réduction du taux d'intérêt technique à 2,0% avec provision pour un renchérissement obligatoire de 1,0%) dans les branches LPP et AC, ce qui a conduit à une charge exceptionnelle de près de 29,3 millions de francs. Le tableau de l'évolution du risque à proprement parler est identique à celui des années précédentes: une charge due aux risques invalidité et décès correspondant aux attentes, qui a pu être couverte par les cotisations de suffisamment à bien, et l'augmentation croissante des charges due à des taux de conversion légaux trop élevés, qui de nouveau ont dû être subventionnées par les cotisations relatives aux risques invalidité et décès.

La branche CLP a enregistré un résultat négatif en matière de coûts, car aucune contribution aux coûts n'est prélevée sur les comptes de libre passage. Dans les branches LPP et AC, les contributions aux coûts ont couvert les frais administratifs courants. Cette année encore, la branche LPP a donc pu renoncer à une couverture du déficit par le fonds de garantie. Dans la branche CR, le fonds de garantie couvre les frais administratifs.

1.2.6. Placements de capitaux

Rétrospective du marché

La politique monétaire extrêmement expansive menée depuis des années par les banques centrales a conduit en 2017 à une forte hausse de valeur des actifs réels. Les actions suisses ont ainsi enregistré une performance de près de 20%, alors que celles des pays émergents ont même réalisé une performance de plus de 30%. Les placements immobiliers et en matières premières ont eux aussi affiché un résultat réjouissant, comme les années précédentes. Les taux d'intérêt n'ayant pas continué leur chute en 2017, les plus-values réalisées les années précédentes sur les valeurs nominales (par ex. obligations) n'ont pas eu lieu. Les rendements faibles, la plupart du temps négatifs, ont pénalisé en conséquence. La forte appréciation de l'euro par rapport au franc suisse a permis aux prêts en devises d'enregistrer eux aussi une performance réjouissante. Ceux qui, à l'instar de l'institution supplétive, couvrent à large échelle le risque de change, ont toutefois dû se contenter au final de rendements tout aussi faibles que sur les obligations en francs suisses.

Organisation des placements

Pour améliorer le rapport rendement/risque ainsi que la diversification pour les placements rémunérés à court terme importants pour la branche CLP, des prêts sont octroyés aux villes et communes suisses. Ce portefeuille de prêts est constitué et géré depuis mai 2017 à l'interne par l'équipe Placements de capitaux.

Stratégie de placement

Stratégie de placement 2017	Total ¹	LPP	CLP ² dès le 01.05.	CLP ² jusqu'au 30.04.	AC ²
Liquidités/marché monétaire CHF	33.9%	1.0%	42.0%	47.5%	20.0%
Obligations Suisse	21.0%	46.0%	15.0%	14.0%	29.0%
Obligations monde	16.7%	20.0%	16.0%	14.5%	17.0%
Actions Suisse	5.0%	5.0%	5.0%	4.0%	5.5%
Actions monde	11.7%	12.0%	11.5%	10.0%	14.5%
Actions marchés émergents	2.1%	2.0%	2.0%	2.0%	3.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.5%	10.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	0.4%	2.0%	0.0%	0.0%	2.0%
Placements alternatifs	1.6%	2.0%	1.5%	1.0%	2.0%
Dont matières premières	1.6%	2.0%	1.5%	1.0%	2.0%
Dont autres placements alternatifs ³	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

² stratégie de placement dynamique

³ placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

En avril 2017, l'indicateur déterminant pour la stratégie de placement dans la branche CLP et dépendant de l'évolution des taux et du degré de couverture a dépassé les limites internes. Cela a conduit à un changement de la stratégie de placement dynamique début mai 2017.

Toute stratégie de placement comporte des fourchettes tactiques pour les diverses catégories afin de prévenir un écart trop important par rapport à la stratégie. Comme il ressort du tableau d'ensemble ci-après au niveau de la totalité de la fortune, les valeurs se situent dans les limites des fourchettes définies:

Allocation de placement au 31.12.2017 ensemble de la Fondation	Stratégie ¹	Marges ¹		Valeur marchande 31.12.2017	Quote part effective	Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective
		Min.	Max.				
Liquidités/marché monétaire CHF	33.9%	21.9%	46.8%	5'387'923'129	36.4%	5'314'781'367	40.6%
Obligations Suisse	21.0%	18.4%	23.6%	2'997'669'675	20.2%	2'568'101'013	19.6%
Obligations monde	16.7%	14.7%	18.7%	2'432'952'453	16.4%	2'006'334'498	15.3%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	700'158'893	4.7%	589'538'970	4.5%
Actions monde	11.7%	9.3%	14.2%	1'669'794'027	11.3%	1'270'548'427	9.7%
Actions marchés émergents	2.1%	1.1%	3.1%	325'698'604	2.2%	215'035'343	1.6%
Valeurs immobilières Suisse	7.5%	2.7%	10.3%	1'036'776'519	7.0%	953'146'296	7.3%
Valeurs immobilières monde	0.4%	0.2%	2.2%	62'533'383	0.4%	57'292'691	0.4%
Matières premières	1.6%	0.6%	2.6%	213'070'642	1.4%	141'511'705	1.1%
FX Overlay				-7'079'308	0.0%	-21'629'724	-0.2%
Total placements de capitaux				14'819'498'017	100.0%	13'094'660'585	100.0%
Dont placements alternatifs	1.6%	0.6%	7.6%	335'923'994	2.3%	210'164'898	1.6%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	1.6%	0.6%	2.6%	213'070'642	1.4%	141'511'705	1.1%
Autres placements alternatifs ²	0.0%	0.0%	5.0%	122'853'352	0.8%	68'653'193	0.5%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

² placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Performance

Catégorie de placements	Valeur marchande 31.12.2017	2017			Valeur marchande 31.12.2016	2016 Performance
		Performance	Benchmark	Variation		
Liquidités/marché monétaire CHF	5'387'923'129	-0.6%	-0.9%	0.3%	5'314'781'367	-0.6%
Obligations Suisse	2'997'669'675	-0.1%	-0.1%	-0.1%	2'568'101'013	1.4%
Obligations monde	2'432'952'453	6.8%	3.4%	3.3%	2'006'334'498	2.9%
Actions Suisse	700'158'893	19.9%	19.9%	0.0%	589'538'970	-1.5%
Actions monde	1'669'794'027	17.7%	17.3%	0.4%	1'270'548'427	10.8%
Actions marchés émergents	325'698'604	31.5%	31.6%	-0.1%	215'035'343	12.9%
Valeurs immobilières Suisse	1'036'776'519	5.1%	6.4%	-1.3%	953'146'296	5.3%
Valeurs immobilières monde	62'533'383	8.3%	8.3%	0.0%	57'292'691	7.6%
Matières premières	213'070'642	9.5%	3.2%	6.3%	141'511'705	21.8%
FX Overlay	-7'079'308				21'629'724	
Total global	14'819'498'017	3.7%	3.8%	-0.1%	13'094'660'585	2.0%

Grâce à la forte prise de valeur des actifs réels, les rendements sur les placements de capitaux de l'institution supplétive ont dans l'ensemble et pour chaque branche été réjouissants. Les objectifs de rendement ont été dépassés. En comparaison avec d'autres institutions suisses de prévoyance, la performance se situe dans le segment inférieur. La stratégie de placement conservatrice qui doit être suivie par l'institution supplétive en raison de ses tâches légales particulières et de sa capacité de risque structurellement très limitée en est la cause. Les taux négatifs ont de fortes répercussions, car plus d'un tiers de la fortune de placement de l'institution supplétive doit être placé à court terme (liquidités, marché monétaire) en raison de la structure spécifique des engagements dans la branche CLP.

Sans couverture du risque de change, le résultat annuel aurait été nettement supérieur (+0,9%) en raison de l'appréciation de l'euro. La couverture du risque de change dans la fortune de l'institution supplétive a toutefois pour but de réduire le risque et non pas d'améliorer les rendements.

L'écart entre les rendements du portefeuille et de l'indice de référence n'a été que de 0,1 point de pour cent, ce qui était attendu en raison de la mise en œuvre proche de la stratégie et basée sur des règles.

Gouvernance

L'institution supplétive remplit les dispositions prévues à l'art. 51b LPP et s'engage à respecter les prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité de la Charte de l'ASIP.

Les responsables des caisses de pension sont tenus de préserver fiduciairement les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes et de ne retirer de leur activité aucun avantage matériel allant au-delà des indemnités habituelles.

Ces directives s'appliquent à tous les organes et collaborateurs de l'institution supplétive.

Toutes les personnes directement impliquées dans le processus de gestion de fortune de l'institution supplétive confirment chaque année par écrit qu'elles connaissent les dispositions légales et les règlements internes de l'institution de prévoyance en matière d'intégrité et de loyauté et qu'elles les ont respectées. Elles confirment en particulier ne pas avoir bénéficié d'avantages patrimoniaux personnels, de commissions ou d'autres avantages pécuniaires (sauf indemnisations mineures au sens des règles internes) qui n'ont pas été remis à l'institution de prévoyance.

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote dans les assemblées générales de toutes les entreprises suisses dans lesquelles elle détient une participation, conformément aux recommandations d'Ethos. Un rapport trimestriel détaillé faisant état des votes exprimés sera publié sur internet.

1.3. Comptes annuels

1.3.1. Bilan de l'ensemble de la Fondation

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	15'075'574'836.53	13'352'339'345.85
Liquidités	86'601'225.48	80'749'453.70
Créances sur les cotisants	137'849'938.27	157'803'650.19
Autres créances	31'625'656.07	18'345'656.57
Avoirs auprès de tiers	602'600.37	51'718.86
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	2'657'160.08	2'424'976.91
Avoirs auprès du Fonds de garantie	27'493'160.46	15'174'172.62
Avoirs auprès de destinataires	872'735.16	694'788.18
Placements de capitaux	14'819'498'016.71	13'094'660'585.39
Liquidités/marché monétaire CHF	5'387'923'128.94	5'314'781'367.17
Obligations Suisse	2'997'669'674.66	2'568'101'013.25
Obligations monde	2'432'952'452.73	2'006'334'497.52
Actions Suisse	700'158'893.15	589'538'969.64
Actions monde	1'669'794'027.01	1'270'548'426.71
Actions marchés émergents	325'698'604.46	215'035'342.64
Matières premières	213'070'641.51	141'511'705.28
Valeurs immobilières Suisse	1'036'776'519.30	953'146'296.08
Valeurs immobilières monde	62'533'383.40	57'292'691.09
FX Overlay	-7'079'308.45	-21'629'723.99
Matériel d'exploitation	0.00	780'000.00
Actifs de régularisation	3'727'158.29	4'092'882.30
Total des actifs	15'079'301'994.82	13'356'432'228.15
PASSIF		
Engagements	272'483'860.25	167'074'611.21
Prestations de libre passage et rentes	75'746'844.44	74'173'632.61
Autres engagements	196'737'015.81	92'900'978.60
Passifs de régularisation	4'995'538.92	2'690'867.33
Réserves de contributions patronales	324'880.34	279'051.16
Provisions non techniques	10'143'219.25	8'461'774.09
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	13'218'293'265.52	12'047'533'147.90
Capital de prévoyance assurés actifs	11'391'260'265.52	10'362'037'147.90
Capital de prévoyance rentiers	1'077'598'000.00	998'144'000.00
Provisions techniques	749'435'000.00	687'352'000.00
Réserve pour fluctuation de valeurs	1'305'648'575.20	929'808'261.23
Fonds libres	267'412'655.34	200'584'515.23
Etat au début de la période	200'579'515.23	153'327'894.34
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Excédent des produits	66'828'140.11	47'251'620.89
Total des passifs	15'079'301'994.82	13'356'432'228.15

1.3.2. Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation

	2017	2016
	CHF	CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	233'846'934.15	234'173'643.20
Cotisations salariés	100'526'182.81	101'006'689.27
Cotisations employeurs	124'528'680.98	123'377'806.28
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations	-30'060.78	-37'927.84
Primes uniques et rachats	3'478'691.92	5'400'891.34
Indemnités Fonds de garantie pour cas selon art. 12	152'087.00	0.00
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	5'052'001.00	4'231'518.00
Subsides du Fonds de garantie pour insolvabilité	21'765.12	135'910.50
Versements à la réserve de cotisations de l'employeur	117'586.10	58'755.65
Prestations d'entrée	3'070'577'192.44	2'823'660'735.22
Dépôts de libre passage	3'064'686'666.45	2'817'847'790.39
Versements pour nouvelles affiliations	-284'639.65	32'986.98
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	6'175'165.64	5'779'957.85
Prestations réglementaires	-369'076'011.09	-316'729'426.41
Rentes de vieillesse	-39'815'854.05	-34'481'213.81
Rentes de survivants	-5'961'326.29	-5'577'553.53
Rentes d'invalidité	-22'389'420.88	-22'057'101.57
Rentes pour enfants	-2'984'889.53	-2'596'881.11
Prestations en capital lors de la retraite	-261'045'143.15	-221'419'153.54
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-36'974'022.74	-31'369'746.87
Prestations de libre passage cas de sinistres	94'645.55	772'224.02
Prestations de sortie	-1'796'652'644.33	-1'425'357'701.85
Prestations de libre passage à la sortie	-1'744'147'925.74	-1'376'665'225.89
Versements anticipés EPL/divorce	-30'618'289.01	-28'163'763.01
Versements à la dissolution du contrat	-21'886'429.58	-20'528'712.95
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-1'170'895'546.80	-1'408'838'130.74
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-1'010'443'364.29	-1'204'252'502.39
Dissolution/constitution de capital de prév. rentiers	-79'454'000.00	-1'20'563'000.00
Dissolution/constitution des provisions techniques	-62'083'000.00	-53'271'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-18'869'353.33	-30'786'629.88
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	-45'829.18	35'001.53
Dépenses d'assurance	-757'443.00	-580'135.00
Cotisations au Fonds de garantie	-757'443.00	-580'135.00
Résultat net de la partie assurance	-32'957'518.63	-93'671'015.58

	2017	2016
	CHF	CHF
Résultat net du placement de la fortune	496'955'285.89	243'565'266.20
Intérêts encaissés sur les liquidités	1'155.30	7'013.54
Intérêts des autres créances	2'541'564.50	1'998'731.35
Rémunération des placements de capitaux	518'256'318.45	262'983'668.32
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-27'576'453.70	-24'986'260.24
Résultat obligations Suisse	-2'246'181.44	29'588'265.07
Résultat obligations monde	150'651'720.79	54'500'892.31
Résultat actions Suisse	117'069'211.83	-6'758'759.73
Résultat actions monde	245'441'184.98	124'360'976.67
Résultat actions marchés émergents	74'785'434.02	26'432'759.97
Résultat matières premières	21'774'083.78	25'656'186.46
Résultat valeurs immobilières Suisse	56'755'368.14	51'252'900.24
Résultat valeurs immobilières monde	5'523'493.77	4'848'076.58
Résultat FX Overlay	-123'921'543.72	-21'911'369.01
Dépenses de gestion de la fortune	-20'456'257.06	-18'756'795.90
Charges d'intérêts	-3'387'495.30	-2'667'351.11
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-1'681'445.16	-938'842.34
Autres recettes	13'411'267.16	9'914'252.94
Produit de prestations de services fournies	6'468'262.67	6'599'570.51
Autres recettes	6'943'004.49	3'314'682.43
Autres charges	-4'028'939.89	-5'132'934.75
Charges administratives	-29'030'195.29	-24'746'784.52
Frais administratifs généraux	-28'639'631.29	-24'372'054.98
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-265'564.00	-272'724.54
Autorité de surveillance	-125'000.00	-102'005.00
Modification de la réserve pour fluctuation de valeurs	-375'840'313.97	-81'738'321.06
Excédent de recettes/de charges	66'828'140.11	47'251'620.89



2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE

2.1. Explications

2.1.1. Chiffres-clés

La tendance des années précédentes s'est maintenue en 2017: la branche CLP a une fois de plus enregistré une très forte hausse du nombre d'opérations.

Ainsi, l'entrée de liquidités affiche 2'901 millions de francs (166'537 versements) et la sortie de fonds, 1'830 millions de francs (76'690 paiements). Cela correspond à une entrée nette de 1'071 millions de francs. La sortie de fonds enregistre une hausse (+27% par rapport à l'année précédente), l'attention des clients ayant été attirée lors de l'envoi de l'extrait de compte sur l'intérêt qu'ils ont à demander le transfert de la prestation de libre passage à l'institution de prévoyance où ils sont éventuellement assurés.

Chiffres-clés CLP	2017	2016	Ecart
Nombre de comptes	1'066'604	1'016'436	4.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	11'409'456'449	10'088'815'937	13.1%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	10'532'022'697	9'512'895'023	10.7%
Excédent de recettes/de charges avant constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs	301'512'837	85'630'738	252.1%
Frais administratifs directs ¹	5'776'608	5'222'631	10.6%
Frais administratifs direct par compte en CHF	5.42	5.14	5.4%
Rendement sur les placements de capitaux	3.3%	1.6%	1.7%
Degré de couverture: effectif	108.3%	106.1%	2.2%
Degré de couverture: théorique	113.7%	113.7%	0.0%

¹ hors frais de gestion de fortune

Le nombre de comptes a augmenté de 50'168. Si l'on tient compte des versements effectués et des résiliations, il est possible d'affirmer que près de 50% de tous les versements ont pu être crédités à des comptes existants au sein de l'institution supplétive. Malgré le volume important et l'engagement des ressources correspondant, les frais administratifs sont restés à un bas niveau de 5,42 francs par compte.

2.1.2. Mode de mise en œuvre du but

Explication

Les comptes de libre passage sont purement des comptes épargne selon la LFLP. Il n'y a aucune couverture de risque. La part de l'avoir d'épargne accumulé auprès d'une précédente institution de prévoyance est versée sous forme de capital, la part reçue suite à un le divorce peut être convertie en rentes.

Financement, méthode de financement

A l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution supplémentaire aux frais administratifs n'est prélevée depuis début 2011.

2.1.3. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

Nature de la couverture des risques

La branche CLP ne couvre aucun risque actuariel. Elle supporte uniquement les risques liés aux placements.

Développement et rémunération des avoirs d'épargne

Développement de l'avoir d'épargne	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Etat de l'avoir d'épargne au 01.01.	9'235'820'023	8'120'294'708	13.7%
Apports de libre passage	2'802'293'629	2'531'528'302	10.7%
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	5'177'126	5'340'348	-3.1%
Prestations de libre passage à la sortie	-1'577'376'359	-1'227'499'146	28.5%
Versements anticipés EPL/divorce	-28'136'002	-25'694'466	9.5%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-222'343'051	-187'645'938	18.5%
Dissolution pour contributions aux frais	-89'600	-71'000	26.2%
Versements indus	14'600	-810	-
Rémunération du capital épargne	9'904'330	19'568'025	-49.4%
Total avoir d'épargne au 31.12.	10'225'264'697	9'235'820'023	10.7%

En raison du niveau durablement faible des intérêts, les institutions de prévoyance transfèrent les prestations de libre passage des destinataires sortants à l'institution supplétive nettement plus tôt que par le passé. Il s'ensuit que l'exercice sous revue, à l'instar de l'exercice précédent, affiche un volume anormalement élevé d'apports de libre passage ainsi que de prestations de libre passage versées par la suite en cas de sortie.

Somme des avoirs de vieillesse LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Total avoir d'épargne au 31.12.	10'225'264'697	9'235'820'023	10.7%
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	6'602'162'991	5'920'141'679	11.5%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance de 10,2 milliards de francs, 64,6% (année précédente: 64,1%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP. Voilà qui confirme l'observation faite depuis des années selon laquelle près d'un tiers des prestations de libre passage versées à l'institution supplétive relèvent de la part subrogatoire.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel (provisions techniques)

Bien que la branche CLP ne soit pas exposée à des risques actuariels au sens traditionnel du terme, les possibilités restreintes d'assainissement et la garantie octroyée sur la valeur nominale nécessitent malgré tout une provision technique supplémentaire, à savoir la provision pour la protection du capital:

Développement des provisions techniques	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01.	277'075'000	243'609'000	13.7%
Modification provision pour protection du capital	29'683'000	33'466'000	-11.3%
Total provisions techniques au 31.12.	306'758'000	277'075'000	10.7%

La valeur-cible de la provision pour la protection du capital est de 3% de l'avoir d'épargne et elle est entièrement atteinte.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	10'532'022'697	9'512'895'023	10.7%
Réserve pour fluctuation de valeurs	877'433'752	575'920'915	52.4%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	11'409'456'449	10'088'815'937	13.1%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	108.3%	106.1%	2.2%

Le résultat des placements a contribué, avec +3,3 points de pour cent, à l'augmentation du degré de couverture de 2,2 points de pour cent. Il faut en soustraire 0,5 point de pour cent pour financer la rémunération des comptes, les frais administratifs et la provision pour la protection du capital. Les autres 0,6 point de pour cent retranchés sont dus à l'effet de dilution par suite de l'afflux net élevé.

2.1.4. Commentaire sur le placement de la fortune

Un rendement net de 3,3% a pu être réalisé sur la fortune de la branche CLP. La hausse des actions cotées et le résultat des placements immobiliers ont eu des répercussions positives. La part stratégique élevée en liquidités/marché monétaire en francs suisses, due à des considérations portant sur le risque, a empêché d'obtenir un résultat encore meilleur en raison des taux négatifs.

Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placements	Stratégie ¹	Marges ¹		Valeur marchande 31.12.2017	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	42.0%	27.0%	57.5%	5'165'247'282	44.8%
Obligations Suisse	15.0%	13.0%	17.0%	1'668'134'372	14.5%
Obligations monde	16.0%	14.0%	18.0%	1'818'695'562	15.8%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	514'342'016	4.5%
Actions monde	11.5%	9.0%	14.0%	1'231'922'484	10.7%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	233'871'107	2.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	748'899'616	6.5%
Valeurs immobilières monde	0.0%	0.0%	2.0%	0	0.0%
Matières premières	1.5%	0.5%	2.5%	152'309'065	1.3%
FX Overlay				4'821'670	0.0%
Total placements de capitaux				11'528'599'834	100.0%
Dont placements alternatifs	1.5%	0.5%	7.5%	253'999'825	2.2%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	1.5%	0.5%	2.5%	152'309'065	1.3%
Autres placements alternatifs ²	0.0%	0.0%	5.0%	101'690'760	0.9%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

² placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

L'évolution des marchés financiers, la stratégie de placement dynamique et le concept de rééquilibrage basé sur des règles ont conduit en cours d'exercice à de forts changements dans la répartition de la fortune. Le poids des liquidités et du marché monétaire en francs suisses a nettement faibli au profit des autres catégories de placement, notamment les obligations et actions Monde. Le besoin croissant d'investissement dans l'immobilier suisse dû à un afflux élevé de fonds n'a pas pu être entièrement couvert faute de possibilités adéquates. En pourcentage, l'allocation dans ce segment de placement a donc enregistré un léger recul au cours de l'exercice sous revue.

Aperçu des restrictions au niveau des catégories selon l'art. 55 OPP 2

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande 31.12.2017	Quote part effective	Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective	Limite maximale OPP 2
Lettres de gage	973'761'927	8.4%	765'507'909	7.6%	50.0%
Actions	1'957'267'426	17.0%	1'455'967'284	14.4%	50.0%
Valeurs immobilières	759'412'290	6.6%	686'954'761	6.8%	30.0%
Valeurs immobilières étranger	10'544'155	0.1%	9'239'391	0.1%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	253'999'825	2.2%	145'347'354	1.4%	15.0%
Créances (fortune restante)	7'584'158'366	65.8%	7'073'170'194	69.8%	100.0%
Total placements de capitaux	11'528'599'834	100.0%	10'126'947'502	100.0%	
Devises étrangères non assurées	800'113'813	6.9%	575'544'043	5.7%	30.0%

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

2.1.5. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres engagements

Autres engagements	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	151'089'989	67'592'656	123.5%
Engagements pour dommages éventuels	923'000	626'000	47.4%
Engagements auprès d'autres branches	8'805'367	8'031'680	9.6%
Impôt à la source	1'356'457	520'311	160.7%
Autres engagements	483'743	393'345	23.0%
Total autres engagements	162'658'556	77'163'993	110.8%

En ce qui concerne les «prestations de libre passage reçues», un grand nombre de cas n'ont pas encore été traités. Sont ainsi désignés les versements reçus qui n'ont pas encore pu être affectés aux comptes d'assurance correspondants. L'écart de 123,5% par rapport à l'année précédente souligne la hausse continue du volume d'assurés.

Frais administratifs

Dépenses administratives	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Frais administratifs (directs)	6'973'678	5'222'631	33.5%
Frais administratifs directs	5'776'607	5'222'631	10.6%
Amortissements/projets directs	1'197'071	0	-
Frais administratifs Fondation (indirects)	1'111'648	961'082	15.7%
Direction/Conseil de fondation	1'028'448	886'679	16.0%
Frais des projets	31'153	27'346	13.9%
Révision	30'172	33'072	-8.8%
Autorité de surveillance	21'875	17'851	22.5%
Autres honoraires	0	-3'865	-0.0%
Total frais administratifs	8'085'326	6'183'714	30.8%

Les frais administratifs directs dans la branche CLP ont augmenté de 33,5% durant l'exercice sous revue. Il s'agit en grande partie de coûts de projet en lien avec les déménagements à Zurich et à Lausanne et d'un projet avec engagement de personnel temporaire pour traiter les cas en suspens (ouvertures de comptes pour les prestations de libre passage reçues):

Financement des frais administratifs	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Total frais administratifs	8'085'326	6'183'714	30.8%
Contributions aux frais des assurés	89'600	71'000	26.2%
Financement par le produit du capital	7'995'726	6'112'714	30.8%

2.2. Comptes annuels Comptes de libre passage

2.2.1. Bilan Comptes de libre passage

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	11'574'110'583.00	10'166'822'823.67
Liquidités	43'789'806.47	38'407'857.69
Autres créances	1'720'942.98	1'467'463.80
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	1'720'942.98	1'459'264.90
Avoirs auprès de destinataires	0.00	8'198.90
Placements de capitaux	11'528'599'833.55	10'126'947'502.18
Liquidités/marché monétaire CHF	5'165'247'282.31	5'113'694'930.46
Obligations Suisse	1'668'134'371.87	1'340'991'450.98
Obligations monde	1'818'695'562.13	1'456'096'774.49
Actions Suisse	514'342'016.10	429'151'673.61
Actions monde	1'231'922'484.28	898'582'236.09
Actions marchés émergents	233'871'107.08	140'525'964.42
Matières premières	152'309'064.52	86'074'327.98
Valeurs immobilières Suisse	748'899'615.52	677'715'367.16
FX Overlay	-4'821'670.26	-15'885'223.01
Total des actifs	11'574'110'583.00	10'166'822'823.67
PASSIF		
Engagements	162'658'555.89	77'163'992.95
Prestations de libre passage et rentes	4'136.86	0.00
Autres engagements	162'654'419.03	77'163'992.95
Passifs de régularisation	1'995'578.12	838'794.01
Provisions non techniques	0.00	4'099.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	10'532'022'697.42	9'512'895'022.73
Capital de prévoyance	10'225'264'697.42	9'235'820'022.73
Provisions techniques	306'758'000.00	277'075'000.00
Réserve pour fluctuation de valeurs	877'433'751.57	575'920'914.53
Fonds libres	0.00	0.00
Total des passifs	11'574'110'583.00	10'166'822'823.67

2.2.2. Compte d'exploitation Comptes de libre passage

	2017 CHF	2016 CHF
Prestations d'entrée	2'807'468'099.58	2'536'864'936.11
Apports de libre passage	2'802'290'973.24	2'531'524'588.16
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	5'177'126.34	5'340'347.95
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>2'807'468'099.58</i>	<i>2'536'864'936.11</i>
Prestations réglementaires	-222'343'051.13	-187'645'937.97
Prestations en capital lors de la retraite	-189'011'415.55	-159'520'533.22
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-33'331'635.58	-28'125'404.75
Prestations de sortie	-1'605'512'360.67	-1'253'193'612.34
Prestations de libre passage à la sortie	-1'577'376'358.97	-1'227'499'145.98
Versements anticipés EPL/divorce	-28'136'001.70	-25'694'466.36
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-1'827'855'411.80</i>	<i>-1'440'839'550.31</i>
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-1'019'217'274.69	-1'149'062'314.42
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-979'629'944.25	-1'096'028'289.12
Dissolution/constitution des provisions techniques	-29'683'000.00	-33'466'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-9'904'330.44	-19'568'025.30
Résultat net de la partie prévoyance	-39'604'586.91	-53'036'928.62
Résultat net du placement de la fortune	349'205'863.71	144'857'638.50
Rémunération des placements de capitaux	364'427'800.76	158'747'851.32
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-26'557'915.12	-24'139'791.95
Résultat obligations Suisse	-1'197'565.76	14'462'480.12
Résultat obligations monde	111'430'615.74	39'169'441.22
Résultat actions Suisse	85'455'271.22	-5'876'035.55
Résultat actions monde	178'980'246.31	82'033'549.25
Résultat actions marchés émergents	51'678'758.36	16'254'028.21
Résultat matières premières	16'319'388.19	15'652'076.84
Résultat valeurs immobilières Suisse	40'336'938.95	36'089'539.73
Résultat FX Overlay	-92'017'937.13	-14'897'436.55
Dépenses de gestion de la fortune	-15'073'503.68	-13'664'232.19
Charges d'intérêts	-148'433.37	-225'980.63
Dissolution/constitution de provisions non techniques	4'099.45	1'500.00
Autres recettes	312'243.55	240'043.66
Produit de prestations de services fournies	89'600.00	71'000.00
Autres recettes	222'643.55	169'043.66
Autres charges	-319'456.45	-247'802.13
Charges administratives	-8'085'326.31	-6'183'713.71
Frais administratifs généraux	-8'033'278.86	-6'132'791.11
Révision	-30'172.45	-33'071.72
Autorité de surveillance	-21'875.00	-17'850.88
<i>Excédent de recettes/de charges avant constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs</i>	<i>301'512'837.04</i>	<i>85'630'737.70</i>
Modification de la réserve pour fluctuation de valeurs	-301'512'837.04	-85'630'737.70
Excédent de recettes/de charges	0.00	0.00



3. LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

3.1. Explications

Le rôle et les tâches spécifiques de l'institution supplétive entraînent aussi dans la branche LPP des différences importantes par rapport à d'autres institutions de prévoyance. Dans cette branche, le taux de fluctuation annuel de l'effectif constitue l'un des défis majeurs. Cela est principalement dû aux affiliations d'office rétroactives et aux entreprises de taille très modeste, par ex. les ménages privés. L'institution supplétive doit admettre par obligation de contracter toutes les entreprises qui s'annoncent à elle. Près du tiers de toutes les affiliations à l'institution supplétive sont des affiliations d'office, souvent rétroactives. Cette procédure est très lourde et engendre des coûts importants. Dans de nombreux cas, les entreprises n'ont pas les ressources financières pour payer les factures. A cet égard, l'institution supplétive doit requérir près de 1300 ouvertures de faillite par année, ce qui correspond à près de 10% de toutes les faillites prononcées en Suisse. Il s'ensuit que les charges pour la production des indemnités en cas d'insolvabilité au fonds de garantie sont élevées. Cela ne doit toutefois pas masquer le fait que l'institution supplétive compte un grand nombre d'affiliations dans son portefeuille avec lesquelles elle travaille sur une base stable depuis des années.

3.1.1. Chiffres-clés

Chiffres-clés LPP	2017	2016	Ecart
Nombre d'assurés actifs	37'351	36'319	2.8%
Nombre de rentes versées	5'498	5'177	6.2%
Nombre entreprises/affiliations	29'323	26'936	8.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	2'590'920'346	2'352'584'804	10.1%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	2'252'492'568	2'101'025'125	7.2%
Excédent de recettes/de charges avant constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs	86'868'099	-2'482'081	-
Frais administratifs directs ¹	11'100'956	10'904'630	1.8%
Frais administratifs directs par assuré en CHF	259.07	262.79	-1.4%
Rendement sur les placements de capitaux	4.8%	3.7%	1.1%
Degré de couverture: effectif	115.0%	112.0%	3.0%
Degré de couverture: théorique	121.2%	123.2%	-2.0%

¹ hors frais de gestion de fortune

3.1.2. Membres actifs et rentiers

Employeurs affiliés

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive est obligée d'affilier les employeurs volontairement ou d'office ainsi que d'assurer des personnes à titre facultatif. Le nombre d'affiliations figure dans le tableau ci-après, réparties selon chaque tâche légale:

Entreprises/affiliations	31.12.2017 Nombre	31.12.2016 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	6'998	6'397	9.4%
Affiliations d'office en suspens	439	594	-26.1%
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	18'481	16'854	9.7%
Total employeurs/entreprises	25'918	23'845	8.7%
Indépendants, nationaux (art. 44 LPP)	425	377	12.7%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	257	225	14.2%
Maintien facultatif de l'assurance individuelle (art. 47 LPP)	1'294	1'014	27.6%
Total affiliations individuelles	1'976	1'616	22.3%
Affiliations résiliées seulement avec rentes	1'429	1'475	-3.1%
Total entreprises/affiliations	29'323	26'936	8.9%

Le nombre d'entreprises affiliées augmente depuis des années. La part des employeurs affiliés d'office est d'environ 25%.

La hausse constante depuis des années de l'effectif partiel pour le maintien facultatif de l'assurance selon l'art. 47 LPP est le reflet du fort attrait de cette solution de prévoyance en raison du taux de conversion légal élevé.

Assurés actifs

Le nombre d'assurés se répartit comme suit, selon la même structure que pour les affiliations:

Personnes assurées actifs	31.12.2017 Nombre	31.12.2016 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	9'056	8'345	8.5%
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	27'015	26'823	0.7%
Total affiliations employeurs/entreprises	36'071	35'168	2.6%
Indépendants, nationaux (art. 44 LPP)	340	308	10.4%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	213	196	8.7%
Maintien facultatif de l'assurance individuelle (art. 47 LPP)	727	647	12.4%
Total affiliations individuelles	1'280	1'151	11.2%
Total personnes assurées	37'351	36'319	2.8%

Le nombre d'assurés par affiliations des entreprises augmente lui aussi depuis des années. Le rapport de 1,4 assuré par affiliation indique que la clientèle typique de l'institution supplétive est en premier lieu constituée de petites entreprises.

Les mêmes affirmations que ci-dessus sont valables pour les affiliations individuelles.

Bénéficiaires de rentes

Dans la branche Prévoyance professionnelle LPP, les risques vieillesse, décès et invalidité sont assurés. En cas de prestations, il résulte en général des rentes viagères dont le nombre de bénéficiaires est représenté ci-après en fonction des différents types de rentes:

Nombre de bénéficiaires de rentes	31.12.2017 Nombre	Sorties Nombre	Entrées Nombre	31.12.2016 Nombre	Ecart
Rentes de vieillesse	3'878	207	576	3'509	10.5%
Rentes d'invalidité	746	75	48	773	-3.5%
Rentes de conjoint	464	34	61	437	6.2%
Rentes de divorce	3	-	3	-	-
Rentes d'enfant	407	134	83	458	-11.1%
Total bénéficiaires de rentes	5'498	450	771	5'177	6.2%

La hausse (+369) du nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse est principalement due à la croissance dans le portefeuille de rentiers FAR.

En vertu de l'art. 60a LPP (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017), l'institution supplétive a l'obligation d'admettre une personne ayant droit à un partage de la prévoyance suite à un divorce. Au cours de l'année sous revue, les trois premiers cas de rente ont été enregistrés.

Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Au 1^{er} janvier 2018, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée étant donné que le renchérissement au cours de la période considérée a été négatif.

Il est renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes:

- > Le renchérissement est faible.
- > Il n'existe pas de fonds libres.
- > Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes reposent sur une rémunération de 2,0%, alors que les avoirs de vieillesse des actifs sont rémunérés en 2018 au taux d'intérêt minimal LPP de 1,0%.

3.1.3. Mode de mise en œuvre du but

Commentaire des plans de prévoyance

La branche Prévoyance LPP offre les plans de prévoyance suivants:

- > AN: pour toutes les affiliations d'entreprises en Suisse
- > MA: pour les salariés avec plusieurs employeurs (art. 46 LPP)
- > SE: pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante (art. 44 LPP)
- > WG: maintien facultatif de l'assurance (assurances de risques et d'épargne, art. 47 LPP)
- > WO: maintien facultatif de l'assurance (assurance d'épargne, art. 47 LPP)
- > WR: maintien facultatif de l'assurance (assurance de risques, art. 47 LPP)

Tous les plans sont régis par la primauté des cotisations selon la LPP: tant les prestations de vieillesse que celles de décès et d'invalidité dépendent de l'épargne individuelle, disponible ou projetée.

Financement, méthode de financement

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge au moins la moitié des cotisations, le salarié, le reste. Dans les plans d'assurance facultative (SE, WG, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par l'assuré.

3.1.4. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est entièrement autonome depuis le 1^{er} janvier 2005. La branche Prévoyance LPP couvre elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité.

Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance assurés actifs)

Développement de l'avoir d'épargne	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Etat de l'avoir d'épargne assurés actifs au 01.01.	1'126'217'125	1'006'774'307	11.9%
Cotisations d'épargne salariés	48'909'206	49'429'523	-1.1%
Cotisations d'épargne employeurs	84'992'713	82'629'471	2.9%
Autres cotisations et apports	518'559	648'951	-20.1%
Apports de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	261'722'520	286'323'202	-8.6%
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	998'039	439'610	127.0%
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	3'478'692	5'400'891	-35.6%
Prestations de libre passage à la sortie	-166'769'523	-148'978'735	11.9%
Versements anticipés EPL/divorce	-2'482'287	-2'469'297	0.5%
Résiliation du contrat d'affiliation	-20'611'409	-19'950'870	3.3%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-179'943'090	-145'248'534	23.9%
Rémunération du capital épargne	8'965'023	11'218'605	-20.1%
Total avoir d'épargne assurés actifs au 31.12.	1'165'995'568	1'126'217'125	3.5%

Avec environ 40 millions de francs, la croissance nette du capital d'épargne est nettement inférieure à l'année précédente (près de 120 millions de francs). La raison en est, d'une part, un afflux net moindre en prestations de libre passage par suite d'entrée ou de sortie (près de 95 millions de francs au lieu de 137) et, d'autre part, des départs pour cause de retraite plus importants (près de 160 millions de francs au lieu de 130).

L'avoir de vieillesse est rémunéré à 1,0% (année précédente: 1,25%). Ce taux correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral.

Somme des avoirs de vieillesse LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Total avoir d'épargne assurés actifs au 31.12.	1'165'995'568	1'126'217'125	3.5%
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	958'109'625	927'129'293	3.3%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs de 1'165 millions de francs, environ 82,2% (année précédente: 82,3%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP. L'explication en est que l'institution supplétive gère la prévoyance dans le segment LPP minimum conformément à son mandat légal.

Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Développement de la réserve mathématique (RM) rentiers	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Etat de la réserve mathématique rentiers au 01.01.	760'030'000	634'455'000	19.8%
Corrections	1'993'662	-1'082'225	-
Prestations versées	-49'390'607	-42'796'724	15.4%
Réserves mathématiques versées à la résiliation du contrat	-617'949	-522'014	18.4%
Rémunération des réserves mathématiques	14'755'000	14'947'000	-1.3%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	6'112'718	11'877'983	-48.5%
Augmentation RM provenant d'avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse)	133'085'176	98'592'980	35.0%
Mutations rentes en cours	-22'072'000	152'000	-
Modification de la réserve mathématique due à une modification des bases	0	44'406'000	-100.0%
Total réserve mathématique rentiers au 31.12.	843'896'000	760'030'000	11.0%

Le taux d'intérêt technique pour rémunérer les réserves mathématiques est de 2,0% (année précédente: 2,0%).

Réserve mathématique rentiers	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes de vieillesse	681'474'000	599'965'000	13.6%
Réserves mathématiques des rentes de divorce	526'000	0	-
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité	112'082'000	112'582'000	-0.4%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	43'382'000	40'918'000	6.0%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	6'432'000	6'565'000	-2.0%
Total réserve mathématique rentiers	843'896'000	760'030'000	11.0%

La réserve mathématique des rentes de vieillesse a nettement augmenté durant l'exercice sous revue grâce au portefeuille des bénéficiaires de rentes de vieillesse FAR. Celui-ci compte fin 2017 2'138 rentiers avec une réserve mathématique de 368 millions de francs (année précédente: 1'945 rentiers avec une réserve mathématique de 333 millions de francs). Il représente donc plus de la moitié de l'ensemble de l'effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse.

La réserve mathématique pour les trois nouvelles rentes provenant du partage de la prévoyance suite à un divorce a été constituée pour la première fois en 2017.

Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle portant sur l'exercice 2017 indique que la branche Prévoyance professionnelle LPP présente un degré de couverture relativement bon, surtout si l'on prend en considération sa politique prudente en matière de provisions. Il y a une redistribution des assurés actifs en faveur des bénéficiaires de rentes et un potentiel d'assainissement limité, si la branche LPP devait à l'occasion passer en sous-couverture. La priorité doit donc être accordée à la poursuite de l'accroissement de la réserve de fluctuation de valeur.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Provisions techniques	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif	8'369'000	3'767'000	122.2%
Provision pour taux de conversion excessif	145'720'000	116'870'000	24.7%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	74'994'000	76'740'000	-2.3%
Provision pour cas de surassurance	5'645'000	9'969'000	-43.4%
Provision pour fluctuations du risque	7'873'000	7'432'000	5.9%
Total provisions techniques	242'601'000	214'778'000	13.0%

Développement des provisions techniques	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01.	214'778'000	194'009'000	10.7%
Modification provision pour changement de tarif	4'602'000	-11'927'000	-
Modification provision pour taux de conversion excessif	28'850'000	45'071'000	-36.0%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	-1'746'000	511'000	-
Modification provision pour fluctuations du risque	441'000	-18'025'000	-
Modification provision pour cas de surassurance	-4'324'000	5'139'000	-
Total provisions techniques au 31.12.	242'601'000	214'778'000	13.0%

Après la dissolution, en grande partie, de la provision pour changement de tarif l'année précédente lors de l'ajustement des bases techniques, celle-ci a été reconstituée lors de l'exercice en cours conformément à la logique habituelle qui préside sa formation. Fin 2017, elle était de 1,0% (2016: 0,5%) de la réserve mathématique des rentes viagères.

La provision pour taux de conversion excessif avait causé l'année précédente, à l'occasion de l'ajustement des bases techniques et de la baisse du taux d'intérêt technique, une charge extraordinaire d'un montant de 36 millions de francs. Au cours de l'exercice sous revue, une charge extraordinaire d'un montant de près de 24,3 millions de francs a une nouvelle fois été enregistrée par suite d'une nouvelle estimation des pertes de retraite attendues (pourcentage moins élevé de retrait en capital).

Après la dissolution l'année précédente de cette provision pour fluctuation du risque des assurés actifs jusqu'à sa valeur minimale, lors de l'ajustement des bases techniques, il n'a pas été possible de la reconstituer durant l'exercice sous revue en raison de la nouvelle charge extraordinaire pour la provision de taux de conversion excessif.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'252'492'568	2'101'025'125	7.2%
Réserve pour fluctuation de valeurs	338'422'778	251'554'679	34.5%
Capital de la Fondation	5'000	5'000	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	2'590'920'346	2'352'584'804	10.1%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	115.0%	112.0%	3.0%

Le résultat des intérêts explique en majeure partie l'augmentation du degré de couverture. D'autre part, l'effet de dilution du degré de couverture a conduit, par suite de l'augmentation nette des engagements de prévoyance, à une contribution négative à l'évolution du degré de couverture de près de 0,8 point de pour cent.

3.1.5. Commentaire sur le placement de la fortune

Les rendements nets dans la branche LPP ont été de 4,8% en 2017 et ont donc surperformé les rendements visés pour couvrir les engagements courants et stabiliser le degré de couverture. D'un point de vue absolu, il s'agit d'un bon résultat. En comparaison avec d'autres institutions de prévoyance suisses, ce résultat se situe dans la partie inférieure. La raison en est la faible part d'actions et d'immobilier dans le portefeuille global, qui ne peut être augmentée en raison d'une capacité de risque limitée.

Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Allocation de placement	Stratégie ¹	Marges ¹		Valeur marchande 31.12.2017	Quote part effective	Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective
		Min.	Max.				
Liquidités/marché monétaire CHF	1.0%	0.0%	5.0%	58'616'002	2.3%	45'823'907	2.0%
Obligations Suisse	46.0%	41.0%	51.0%	1'122'126'978	44.8%	1'032'460'911	46.1%
Obligations monde	20.0%	18.0%	22.0%	486'161'895	19.4%	430'247'658	19.2%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	141'563'689	5.6%	118'116'530	5.3%
Actions monde	12.0%	10.0%	14.0%	310'993'324	12.4%	264'184'791	11.8%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	65'287'974	2.6%	49'971'928	2.2%
Valeurs immobilières Suisse	10.0%	6.0%	12.0%	235'851'502	9.4%	224'525'193	10.0%
Valeurs immobilières monde	2.0%	1.0%	3.0%	45'611'255	1.8%	41'101'185	1.8%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	41'998'057	1.7%	38'032'270	1.7%
FX Overlay				-2'035'548	-0.1%	-4'175'229	-0.2%
Total placements de capitaux				2'506'175'127	100.0%	2'240'289'145	100.0%
Dont placements alternatifs	2.0%	1.0%	8.0%	57'656'712	2.3%	44'491'174	2.0%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	2.0%	1.0%	3.0%	41'998'057	1.7%	38'032'270	1.7%
Autres placements alternatifs ²	0.0%	0.0%	5.0%	15'658'655	0.6%	6'458'904	0.3%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

² placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Le concept de rééquilibrage basé sur des règles prévoit une allocation des actifs proche de la stratégie. Les pondérations des catégories de placements sur la fortune globale n'ont par conséquent que peu changé par rapport à l'année précédente et n'ont pas non plus fortement varié de la stratégie de placement. Le faible écart entre les rendements réalisés de 4,8% et l'indice de référence de la performance, à 4,6%, en est l'un des résultats.

Aperçu des restrictions au niveau des catégories selon l'art. 55 OPP 2

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande 31.12.2017	Quote part effective	Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective	Limite maximale OPP 2
Lettres de gage	477'837'063	19.1%	419'192'533	18.7%	50.0%
Actions	511'996'975	20.4%	428'479'827	19.1%	50.0%
Valeurs immobilières	282'888'824	11.3%	266'773'680	11.9%	30.0%
Valeurs immobilières étranger	47'047'788	1.9%	42'248'486	1.9%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	57'656'712	2.3%	44'491'174	2.0%	15.0%
Créances (fortune restante)	1'175'795'553	46.9%	1'081'351'931	48.3%	100.0%
Total placements de capitaux	2'506'175'127	100.0%	2'240'289'145	100.0%	
Devises étrangères non assurées	212'591'773	8.5%	163'420'474	7.3%	30.0%

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Aucun placement n'a été effectué auprès des employeurs affiliés:

Cotisations en souffrance	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Total cotisations en souffrance	137'849'938	157'803'650	-12.6%
Cotisations des salariés et des employeurs	184'533'143	183'287'532	0.7%
Part des impayés dans les cotisations annuelles	74.7%	86.1%	-11.4%

Le montant élevé des arriérés de cotisations de 138 millions de francs (année précédente: 158 millions de francs) sera couvert par le fonds de garantie si les sommes en souffrance ne peuvent être recouvrées selon la procédure d'encaissement.

Réserves de cotisations patronales	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Réserves de cotisations patronales au 01.01.	279'051	314'053	-11.1%
Affectation	117'586	58'756	100.1%
Utilisation	-71'757	-93'757	-23.5%
Total réserves de cotisations patronales au 31.12.	324'880	279'051	16.4%

Les réserves de cotisations des employeurs sont affectées aux différentes affiliations.

3.1.6. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres créances

Autres créances	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	599'442	44'157	1257.5%
Avoirs auprès d'autres branches	11'340'790	10'408'816	9.0%
Parts du pool impôt anticipé	708'832	768'043	-7.7%
Avoirs auprès du Fonds de garantie	27'147'340	14'922'038	81.9%
Avoirs auprès de destinataires	136'819	168'186	-18.7%
Total autres créances	39'933'223	26'311'241	51.8%

L'«avoir auprès de tiers» est constitué des cautions de location en lien avec les projets de déménagement.

L'«avoir auprès du fonds de garantie» est principalement composé de créances résultant de cas d'insolvabilité, art. 56 LPP d'un montant de 22,615 millions de francs (2016: 10,183 millions) et de la créance pour la compensation de la structure d'âge d'un montant de 4,295 millions de francs (2016: 3,651 millions). La hausse des créances pour insolvabilité est due à la réduction ciblée, cette année, des cas en relation avec le fonds de garantie.

Autres engagements

Autres engagements	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	36'305'477	18'417'817	97.1%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	5'228'642	4'444'780	17.6%
Impôt à la source	279'790	93'750	198.4%
Autres engagements	935'280	682'231	37.1%
Total autres engagements	42'749'189	23'638'579	80.8%

Un grand nombre de cas figurant sous «Prestations de libre passage reçues» n'ont pas encore été traités. Il s'agit de paiements déjà reçus qui n'ont pas encore pu être affectés aux comptes d'assurance correspondants.

Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Provision pour compenser la structure d'âge	8'560'402	8'114'380	5.5%
Du croire sur remboursement	1'214'859	84'093	1344.7%
Total provisions non techniques	9'775'261	8'198'473	19.2%

La provision pour la compensation de la structure des âges comprend l'apport du fonds de garantie pour les structures d'âges défavorables.

L'augmentation du du croire issu des recouvrements est liée aux productions au fonds de garantie. Cf. explications sous la position au bilan: autres créances.

Autres recettes

Autres recettes	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Réimputation émoluments	2'865'536	2'145'384	33.6%
Réception ultérieure dividende de faillite	5'000	154	3139.6%
Commission pour traitement impôt à la source	39'094	28'749	36.0%
Divers	3'721'696	970'029	283.7%
Total autres recettes	6'631'326	3'144'316	110.9%

L'augmentation des produits mentionnés sous «Divers» est due aux corrections de migration dans le système de gestion d'un montant de 3,5 millions de francs de l'année 2014.

Frais administratifs

Dépenses administratives	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Frais administratifs (directs)	13'826'056	12'084'762	14.4%
Frais administratifs directs	11'100'956	10'904'630	1.8%
Amortissements/projets directs	2'725'100	1'180'132	130.9%
Frais administratifs Fondation (indirects)	4'589'147	3'956'775	16.0%
Direction/Conseil de fondation	4'161'194	3'546'715	17.3%
Frais des projets	124'611	109'385	13.9%
Révision	120'690	132'287	-8.8%
Expert	65'205	58'620	11.2%
Autorité de surveillance	87'500	71'404	22.5%
Autres honoraires	29'947	38'364	-21.9%
Total frais administratifs	18'415'203	16'041'537	14.8%

Les frais administratifs directs dans la branche LPP ont augmenté de 14,4% durant l'exercice sous revue. La plus forte croissance a été enregistrée dans les amortissements et projets directs, notamment en ce qui concerne les coûts pour l'amortissement du projet informatique des années précédentes.

La hausse des coûts de projet directs est liée aux déménagements à Zurich et à Lausanne.

Financement des frais administratifs	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Total frais administratifs	18'415'203	16'041'537	14.8%
Contributions ordinaires assurés et employeurs	12'851'372	12'735'988	0.9%
Participations aux frais pour débours extraordinaires	6'032'842	6'276'436	-3.9%
Total cotisations	18'884'213	19'012'424	-0.7%
Résultat (excédent)	469'011	2'970'887	-84.2%

3.2. Comptes annuels Prévoyance professionnelle LPP

3.2.1. Bilan Prévoyance professionnelle LPP

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	2'721'620'476.80	2'459'937'433.29
Liquidités	37'662'188.50	34'753'397.88
Créances sur les cotisants	137'849'938.27	157'803'650.19
Autres créances	39'933'222.76	26'311'240.69
Avoirs auprès d'autres branches	11'340'789.76	10'408'816.05
Avoirs auprès de tiers	599'442.51	44'157.04
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	708'832.25	768'043.24
Avoirs auprès du Fonds de garantie	27'147'339.51	14'922'038.36
Avoirs auprès de destinataires	136'818.73	168'186.00
Placements de capitaux	2'506'175'127.27	2'240'289'144.53
Liquidités/marché monétaire CHF	58'616'001.91	45'823'907.29
Obligations Suisse	1'122'126'978.19	1'032'460'911.27
Obligations monde	486'161'894.76	430'247'658.25
Actions Suisse	141'563'688.70	118'116'529.52
Actions monde	310'993'323.69	264'184'790.82
Actions marchés émergents	65'287'974.26	49'971'928.08
Matières premières	41'998'056.68	38'032'270.40
Valeurs immobilières Suisse	235'851'501.77	224'525'192.96
Valeurs immobilières monde	45'611'255.14	41'101'184.81
FX Overlay	-2'035'547.83	-4'175'228.87
Matériel d'exploitation	0.00	780'000.00
Actifs de régularisation	64'033.24	9'768.15
Total des actifs	2'721'684'510.04	2'459'947'201.44
PASSIF		
Engagements	118'181'707.44	97'437'258.15
Prestations de libre passage et rentes	75'432'518.55	73'798'679.61
Autres engagements	42'749'188.89	23'638'578.54
Passifs de régularisation	2'482'315.50	1'447'615.26
Réserves de contributions patronales	324'880.34	279'051.16
Provisions non techniques	9'775'261.03	8'198'473.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'252'492'568.10	2'101'025'125.17
Capital de prévoyance assurés actifs	1'165'995'568.10	1'126'217'125.17
Capital de prévoyance rentiers	843'896'000.00	760'030'000.00
Provisions techniques	242'601'000.00	214'778'000.00
Réserve pour fluctuation de valeurs	338'422'777.63	251'554'678.70
Fonds libres	5'000.00	5'000.00
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Total des passifs	2'721'684'510.04	2'459'947'201.44

3.2.2. Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle LPP

	2017	2016
	CHF	CHF
Cotisations ordinaires et autres et apports	193'355'274.15	193'114'607.80
Cotisations salariés	81'085'550.51	81'276'096.32
Cotisations employeurs	103'477'653.28	102'049'363.83
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations	-30'060.78	-37'927.84
Primes uniques et rachats	3'478'691.92	5'400'891.34
Indemnités Fonds de garantie pour cas selon art. 12	152'087.00	0.00
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	5'052'001.00	4'231'518.00
Subsides du Fonds de garantie pour insolvabilité	21'765.12	135'910.50
Versements à la réserve de cotisations de l'employeur	117'586.10	58'755.65
Prestations d'entrée	263'109'092.86	286'795'799.11
Apports de libre passage	262'395'693.21	286'323'202.23
Versements pour nouvelles affiliations	-284'639.65	32'986.98
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	998'039.30	439'609.90
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>456'464'367.01</i>	<i>479'910'406.91</i>
Prestations réglementaires	-124'141'451.40	-106'447'815.10
Rentes de vieillesse	-39'815'854.05	-34'481'213.81
Rentes de survivants	-2'493'222.40	-2'209'710.85
Rentes d'invalidité	-5'548'070.28	-5'157'485.01
Rentes pour enfants	-991'791.55	-785'504.44
Prestations en capital lors de la retraite	-72'033'727.60	-61'898'620.32
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-3'353'431.07	-2'687'504.69
Prestations de libre passage cas de sinistres	94'645.55	772'224.02
Prestations de sortie	-191'140'283.66	-172'164'089.51
Prestations de libre passage à la sortie	-166'771'566.77	-149'166'079.91
Versements anticipés EPL/divorce	-2'482'287.31	-2'469'296.65
Versements à la dissolution du contrat	-21'886'429.58	-20'528'712.95
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-315'281'735.06</i>	<i>-278'611'904.61</i>
Dissolution/constitution	-151'513'272.11	-265'751'816.32
Capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-30'813'420.04	-108'224'213.27
Dissolution/constitution de capital de prév. rentiers	-83'866'000.00	-125'575'000.00
Dissolution/constitution des provisions techniques	-27'823'000.00	-20'769'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-8'965'022.89	-11'218'604.58
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	-45'829.18	35'001.53
Dépenses d'assurance	-757'443.00	-580'135.00
Cotisations au Fonds de garantie	-757'443.00	-580'135.00
Résultat net de la partie assurance	-11'088'083.16	-65'033'449.02

	2017	2016
	CHF	CHF
Résultat net du placement de la fortune	108'945'300.42	74'779'439.38
Intérêts encaissés sur les liquidités	0.00	0.00
Intérêts des autres créances	2'541'564.50	1'998'731.35
Rémunération des placements de capitaux	113'785'794.57	79'106'266.14
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-170'762.70	-151'385.06
Résultat obligations Suisse	-890'290.28	12'308'775.42
Résultat obligations monde	30'987'154.13	11'774'363.89
Résultat actions Suisse	23'608'723.31	-681'376.28
Résultat actions monde	47'298'204.93	30'279'803.08
Résultat actions marchés émergents	15'779'411.38	7'340'591.39
Résultat matières premières	4'060'381.16	6'742'146.65
Résultat valeurs immobilières Suisse	14'230'347.53	12'839'758.12
Résultat valeurs immobilières monde	3'991'176.88	3'462'420.18
Résultat FX Overlay	-25'108'551.77	-4'808'831.25
Dépenses de gestion de la fortune	-4'168'220.94	-3'893'535.61
Charges d'intérêts	-3'213'837.71	-2'432'022.50
 Dissolution/constitution de provisions non techniques	 -1'576'788.03	 -879'110.74
 Autres recettes	 12'664'168.00	 9'420'752.62
Produit de prestations de services fournies	6'032'841.72	6'276'436.25
Autres recettes	6'631'326.28	3'144'316.37
 Autres charges	 -3'661'295.59	 -4'728'176.22
 Charges administratives	 -18'415'202.71	 -16'041'536.66
Frais administratifs généraux	-18'141'807.91	-15'779'225.97
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-185'894.80	-190'907.19
Autorité de surveillance	-87'500.00	-71'403.50
 <i>Excédent de recettes/de charges avant constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs</i>	 86'868'098.93	 -2'482'080.64
 Modification de la réserve pour fluctuation de valeurs	 -86'868'098.93	 2'482'080.64
 Excédent de recettes/de charges	 0.00	 0.00

4. **AC** ASSURANCE DE RISQUE DES CHÔMEURS



4. AC ASSURANCE DE RISQUE DES CHÔMEURS

4.1. Explications

Les affaires et notamment les recettes des cotisations dépendent directement du nombre de personnes au chômage. Les événements liés aux prestations remontant en moyenne à 4 ou 5 ans, les cas de prestations annoncés en 2017 doivent être mis en rapport avec les chiffres du chômage des années 2012/2013. Dans la branche AC, le défi tient principalement à clarifier quelle caisse de pension est compétente, ce qui génère des charges administratives plus élevées. Près de 50% des demandes de rentes présentées sont approuvées.

4.1.1. Chiffres-clés

Chiffres-clés AC	2017	2016	Ecart
Nombre d'assurés actifs	146'654	159'372	-8.0%
Nombre de rentes versées	4'316	4'563	-5.4%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	790'977'701	736'525'183	7.4%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	433'778'000	433'613'000	0.0%
Excédent de recettes avant dissolution/constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs	54'287'518	45'841'285	18.4%
Frais administratifs directs ¹	1'210'672	1'038'964	16.5%
Frais administratifs directs par rente versée en CHF	280.51	227.69	23.2%
Rendement sur les placements de capitaux	5.3%	3.5%	1.8%
Degré de couverture: effectif	182.3%	169.9%	12.4%
Degré de couverture: théorique	120.7%	123.6%	-2.9%

¹ hors frais de gestion de fortune

Le recul des rentes versées est dû au recul général des cas d'invalidité ainsi qu'au taux de chômage plus bas des années 2012/2013. Ce recul va de nouveau se manifester par une réduction du nombre de demandes de prestations pour les années 2021/2022. La hausse des frais administratifs est notamment due à la complexité croissante de l'examen de l'obligation de prestation. L'analyse de devoir verser une prestation préalable ainsi que de la connexité temporelle de l'invalidité demande beaucoup de temps.

4.1.2. Membres actifs et rentiers

Assurés actifs

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive a l'obligation d'assurer l'assurance-chômage et de réaliser l'assurance obligatoire pour les bénéficiaires d'indemnités journalières qui lui sont communiqués. Le nombre de personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés actifs, au 31 décembre 2017, a diminué pour s'établir à 146'654 personnes (année précédente: 159'372). Le nombre moyen de personnes au chômage est à nouveau en recul. Il s'élevait à 143'142 en 2017 (année précédente: 149'317).

Bénéficiaires de rentes

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs, seuls les risques décès et invalidité sont assurés. En cas de prestation, il en résulte (en général) des rentes d'invalidités temporaires ou des rentes viagères pour survivants.

Nombre de bénéficiaires de rentes	31.12.2017 Nombre	Sorties Nombre	Entrées Nombre	31.12.2016 Nombre	Ecart
Rentes d'invalidité	2'529	376	187	2'718	-7.0%
Rentes de conjoint	653	23	45	631	3.5%
Rentes d'enfant	1'134	243	163	1'214	-6.6%
Total bénéficiaires de rentes	4'316	642	395	4'563	-5.4%

Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Au 1^{er} janvier 2018, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée étant donné que le renchérissement au cours de la période considérée a été négatif.

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

4.1.3. Mode de mise en œuvre du but

Commentaire des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2, al. 3, LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible et projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) est gérée sans annonce de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans l'effectif.

Financement, méthode de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

4.1.4. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est entièrement autonome depuis le 1^{er} janvier 2005. La branche AC couvre elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité.

Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Développement de la réserve mathématique (RM)	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Etat de la réserve mathématique rentiers au 01.01.	238'114'000	243'126'000	-2.1%
Corrections	-959'491	-1'577'992	-39.2%
Prestations versées	-22'591'509	-22'640'808	-0.2%
Rémunération des réserves mathématiques	2'503'000	1'405'000	78.1%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	22'018'000	28'154'800	-21.8%
Mutations rentes en cours	-5'382'000	-2'262'000	137.9%
Modification de la RM due à une modification des principes	0	-8'091'000	-100.0%
Total réserve mathématique rentiers au 31.12.	233'702'000	238'114'000	-1.9%

Une charge d'intérêt nette est établie à titre de rémunération des réserves mathématiques. En effet, aux charges d'intérêt effectives de 4,718 millions de francs (année précédente: 4,893 millions de francs), qui correspondent à un taux d'intérêt technique de 2,0%, s'oppose le gain d'intérêts sur le renchérissement de 2,215 millions de francs (année précédente: 3,488 millions de francs).

L'augmentation de la réserve mathématique provenant de l'évolution du risque est plus faible que l'année précédente en raison d'un nombre moins important de nouveaux cas de prestations, car des cas en suspens de l'année antérieure ont été traités en 2016.

La diminution de la réserve mathématique pour les mutations s'explique en premier lieu par la cessation des versements (le plus souvent en raison du manque de certificat de vie) et par les réactivations.

Réserve mathématique	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité ¹	147'662'000	152'531'000	-3.2%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	71'726'000	71'038'000	1.0%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	14'314'000	14'545'000	-1.6%
Total réserve mathématique rentiers	233'702'000	238'114'000	-1.9%

¹ La réserve mathématique d'une rente d'invalidité en cours, établie ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle portant sur l'exercice 2017 montre que la situation financière de l'assurance de risque des chômeurs est réjouissante, surtout compte tenu de son approche prudente en matière de provisions.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Provisions techniques	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif	717'000	355'000	102.0%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	136'080'000	134'103'000	1.5%
Provision pour fluctuations du risque	63'279'000	61'041'000	3.7%
Total provisions techniques	200'076'000	195'499'000	2.3%

Développement des provisions techniques	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01.	195'499'000	196'463'000	-0.5%
Modification provision pour changement de tarif	362'000	-1'393'000	-
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	1'977'000	-2'646'000	-
Modification provision pour fluctuations du risque	2'238'000	3'075'000	-27.2%
Total provisions techniques au 31.12.	200'076'000	195'499'000	2.3%

Suite à la dissolution, en grande partie, de la provision pour changement de tarif l'année précédente pour financer le passage aux nouvelles tables de mortalité LPP 2015, celle-ci a été reconstituée en 2017 conformément à la logique qui préside sa formation. Elle est de 1,0% (année précédente: 0,5%) de la réserve mathématique des rentes de conjoints.

La provision pour cas de sinistres annoncés tardivement a été augmentée de 2,0 millions de francs au cours de l'exercice sous revue. L'année précédente, un montant de 2,6 millions de francs nets avait par contre été dissout, notamment en raison d'un ajustement technique.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	433'778'000	433'613'000	0.0%
Réserve pour fluctuation de valeurs	89'792'046	102'332'668	-12.3%
Fonds libres	267'407'655	200'579'515	33.3%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	790'977'701	736'525'183	7.4%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	182.3%	169.9%	12.4%

Le résultat des intérêts, avec 7,8 points de pour cent, le résultat du risque, avec 3,9 points de pour cent et le résultat des frais administratifs, avec 0,7 point de pour cent, ont contribué à l'augmentation de 12,4 points de pour cent du degré de couverture.

4.1.5. Commentaire sur les placements

Un rendement net de 5,3% sur les placements de capitaux de la branche AC a pu être réalisé.

Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placements	Stratégie ¹	Marges ¹		Valeur marchande 31.12.2017	Quote part effective	Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective
		Min.	Max.				
Liquidités/marché monétaire CHF	20.0%	16.0%	24.0%	164'059'845	20.9%	155'262'529	21.3%
Obligations Suisse	29.0%	25.0%	33.0%	207'408'325	26.4%	194'648'651	26.8%
Obligations monde	17.0%	15.0%	19.0%	128'094'996	16.3%	119'990'065	16.5%
Actions Suisse	5.5%	4.5%	6.5%	44'253'188	5.6%	42'270'767	5.8%
Actions monde	14.5%	12.0%	17.0%	126'878'219	16.2%	107'781'400	14.8%
Actions marchés émergents	3.0%	2.0%	4.0%	26'539'523	3.4%	24'537'450	3.4%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	52'025'402	6.6%	50'905'736	7.0%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	3.0%	16'922'128	2.2%	16'191'506	2.2%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	18'763'520	2.4%	17'405'107	2.4%
FX Overlay				-222'090	0.0%	-1'569'272	-0.2%
Total placements de capitaux				784'723'056	100.0%	727'423'939	100.0%
Dont placements alternatifs	2.0%	1.0%	8.0%	24'267'457	3.1%	20'326'370	2.8%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	2.0%	1.0%	3.0%	18'763'520	2.4%	17'405'107	2.2%
Autres placements alternatifs ²	0.0%	0.0%	5.0%	5'503'937	0.7%	2'921'263	0.4%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

² placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

L'allocation d'actifs ne diverge pas fortement de la stratégie de placement en raison du concept de rééquilibrage basé sur des règles. Malgré tout, le résultat pour l'exercice 2017 est de 0,3 point de pour cent meilleur que celui de l'indice de référence.

Aperçu des restrictions au niveau des catégories selon l'art. 55 OPP 2

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande 31.12.2017	Quote part effective	Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective	Limite maximale OPP 2
Lettres de gage	96'945'655	12.4%	85'751'959	11.8%	50.0%
Actions	195'291'383	24.9%	172'956'699	23.8%	50.0%
Valeurs immobilières	69'592'510	8.9%	67'625'045	9.3%	30.0%
Valeurs immobilières étranger	17'567'238	2.2%	16'719'309	2.3%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	24'267'455	3.1%	20'326'370	2.8%	15.0%
Créances (fortune restante)	398'626'053	50.8%	380'763'866	52.3%	100.0%
Total placements de capitaux	784'723'056	100.0%	727'423'939	100.0%	
Devises étrangères non assurées	74'794'070	9.5%	62'046'464	7.9%	30.0%

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

4.1.6. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Dépenses administratives	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Frais administratifs (directs)	1'470'571	1'379'020	6.6%
Frais administratifs directs	1'210'672	1'038'964	16.5%
Amortissements/projets directs	259'899	340'057	-23.6%
Frais administratifs Fondation (indirects)	713'274	890'379	-19.9%
Direction/Conseil de fondation	593'976	797'887	-25.6%
Frais des projets	17'802	15'626	13.9%
Révision	17'241	18'898	-8.8%
Expert	27'945	25'123	11.2%
Autorité de surveillance	12'500	10'201	22.5%
Autres honoraires	43'810	22'644	93.5%
Total frais administratifs	2'183'845	2'269'400	-3.8%

Financement des frais administratifs	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Total frais administratifs	2'183'845	2'269'400	-3.8%
Contributions aux frais	5'398'888	5'474'538	-1.4%
Résultat (excédent)	3'215'043	3'205'138	0.3%

4.2. Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs

4.2.1. Bilan Assurance de risque des chômeurs

	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF	CHF	CHF
Placement de la fortune	790'812'769.69	735'709'216.29
Liquidités	5'123'254.66	7'561'643.74
Autres créances	966'459.14	723'633.87
Avoirs auprès de tiers	3'157.86	7'561.82
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	227'384.85	197'668.77
Avoirs auprès de destinataires	735'916.43	518'403.28
Placements de capitaux	784'723'055.89	727'423'938.68
Liquidités/marché monétaire CHF	164'059'844.72	155'262'529.42
Obligations Suisse	207'408'324.60	194'648'651.00
Obligations monde	128'094'995.84	119'990'064.78
Actions Suisse	44'253'188.35	42'270'766.51
Actions monde	126'878'219.04	107'781'399.80
Actions marchés émergents	26'539'523.12	24'537'450.14
Matières premières	18'763'520.31	17'405'106.90
Valeurs immobilières Suisse	52'025'402.01	50'905'735.96
Valeurs immobilières monde	16'922'128.26	16'191'506.28
FX Overlay	-222'090.36	-1'569'272.11
Actifs de régularisation	3'663'125.05	4'083'114.15
Total des actifs	794'475'894.74	739'792'330.44
PASSIF		
Engagements	2'670'233.40	2'619'028.13
Prestations de libre passage et rentes	310'189.03	374'953.00
Autres engagements	2'360'044.37	2'244'075.13
Passifs de régularisation	460'001.78	388'917.44
Provisions non techniques	367'958.22	259'201.64
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	433'778'000.00	433'613'000.00
Capital de prévoyance rentiers	233'702'000.00	238'114'000.00
Provisions techniques	200'076'000.00	195'499'000.00
Réserve pour fluctuation de valeurs	89'792'046.00	102'332'668.00
Fonds libres	267'407'655.34	200'579'515.23
Etat au début de la période	200'579'515.23	153'327'894.34
Excédent des produits	66'828'140.11	47'251'620.89
Total des passifs	794'475'894.74	739'792'330.44

4.2.2. Compte d'exploitation Assurance de risque des chômeurs

	2017 CHF	2016 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	40'491'660.00	41'059'035.40
Cotisations salariés	19'440'632.30	19'730'592.95
Cotisations employeurs	21'051'027.70	21'328'442.45
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>40'491'660.00</i>	<i>41'059'035.40</i>
Prestations réglementaires	-22'591'508.56	-22'635'673.34
Rentes de survivants	-3'468'103.89	-3'367'842.68
Rentes d'invalidité	-16'841'350.60	-16'899'616.56
Rentes pour enfants	-1'993'097.98	-1'811'376.67
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-288'956.09	-556'837.43
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-22'591'508.56</i>	<i>-22'635'673.34</i>
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-165'000.00	5'976'000.00
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	4'412'000.00	5'012'000.00
Dissolution/constitution des provisions techniques	-4'577'000.00	964'000.00
Résultat net de la partie assurance	17'735'151.44	24'399'362.06
Résultat net du placement de la fortune	38'804'121.76	23'928'188.32
Intérêts encaissés sur les liquidités	1'155.30	7'013.54
Rémunération des placements de capitaux	40'042'723.12	25'129'550.86
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-847'775.88	-695'083.23
Résultat obligations Suisse	-158'325.40	2'817'009.53
Résultat obligations monde	8'233'950.92	3'557'087.20
Résultat actions Suisse	8'005'217.30	-201'347.90
Résultat actions monde	19'162'733.74	12'047'624.34
Résultat actions marchés émergents	7'327'264.28	2'838'140.37
Résultat matières premières	1'394'314.43	3'261'962.97
Résultat valeurs immobilières Suisse	2'188'081.66	2'323'602.39
Résultat valeurs immobilières monde	1'532'316.89	1'385'656.40
Résultat FX Overlay	-6'795'054.82	-2'205'101.21
Dépenses de gestion de la fortune	-1'214'532.44	-1'199'028.10
Charges d'intérêts	-25'224.22	-9'347.98
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-108'756.58	-61'231.60
Autres recettes	89'034.66	1'322.18
Autres recettes	89'034.66	1'322.18
Autres charges	-48'187.85	-156'956.40
Charges administratives	-2'183'845.32	-2'269'399.67
Frais administratifs généraux	-2'126'158.92	-2'215'178.06
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-45'186.40	-44'021.11
Autorité de surveillance	-12'500.00	-10'200.50
<i>Excédent de recettes/de charges avant constitution/dissolution de la réserve pour fluctuation de valeurs</i>	<i>54'287'518.11</i>	<i>45'841'284.89</i>
Modification de la réserve pour fluctuation de valeurs	12'540'622.00	1'410'336.00
Excédent de recettes/de charges	66'828'140.11	47'251'620.89

5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION



5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION

5.1. Explications

Le nombre d'annonces a diminué au cours de l'exercice sous revue. Ce recul n'est toutefois pas dû au fait que moins d'entreprises changent de caisses de pension pour leur affiliation à la prévoyance. Il est plutôt constaté de la part des fondations communes et collectives que l'obligation d'annonce revêt pour elles un rôle secondaire. Il importe donc à l'institution supplétive de renforcer son travail d'information.

5.1.1. Chiffres-clés

Chiffres-clés CR	2017	2016	Ecart
Nombre de déclarations	14'438	16'755	-13.8%
Frais administratifs directs	132'826	114'285	16.2%
Frais administratifs directs par déclaration en CHF	9.20	6.82	34.9%

5.1.2. Mode de mise en œuvre du but

Financement, méthode de financement

Conformément à l'art. 11, al. 7, LPP et à l'art. 56, al. 1, let. d, LPP, les frais administratifs pour le contrôle de la réaffiliation sont entièrement pris en charge par le fonds de garantie LPP.

5.1.3. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Aucun risque actuariel n'est assumé.

5.1.4. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Dépenses administratives	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Frais administratifs (directs)	185'220	114'285	62.1%
Frais administratifs directs	132'826	114'285	16.2%
Amortissements/projets directs	52'394	0	-
Frais administratifs Fondation (indirects)	160'601	137'850	16.5%
Direction/Conseil de fondation	148'715	126'668	17.4%
Frais des projets	4'451	3'907	13.9%
Révision	4'310	4'725	-8.8%
Autorité de surveillance	3'125	2'550	22.5%
Total frais administratifs	345'821	252'134	37.2%

Financement des frais administratifs	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Total frais administratifs	345'821	252'134	37.2%
Couverture du déficit par le Fonds du garantie	345'821	252'134	37.2%

La couverture du déficit de la branche CR de 345'821 francs est entièrement assurée par le fonds de garantie.

5.2. Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation

5.2.1. Bilan Contrôle de la réaffiliation

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	371'796.80	278'688.65
Liquidités	25'975.85	26'554.39
Autres créances	345'820.95	252'134.26
Avoirs auprès du Fonds de garantie	345'820.95	252'134.26
Total des actifs	371'796.80	278'688.65
PASSIF		
Engagements	314'153.28	263'148.03
Autres engagements	314'153.28	263'148.03
Passifs de régularisation	57'643.52	15'540.62
Fonds libres	0.00	0.00
Total des passifs	371'796.80	278'688.65

5.2.2. Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	2017	2016
	CHF	CHF
Autres recettes	345'820.95	252'134.48
Produit de prestations de services fournies	345'820.95	252'134.26
Autres recettes	0.00	0.22
Autres charges	0.00	0.00
Charges administratives	-345'820.95	-252'134.48
Frais administratifs généraux	-338'385.60	-244'859.84
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-4'310.35	-4'724.52
Autorité de surveillance	-3'125.00	-2'550.12
Excédent de recettes/de charges	0.00	0.00

6. ANNEXE



6. ANNEXE

Les chapitres qui suivent constituent les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP:

- > Bilan et compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation (p. 20-22)
- > Bilan et compte d'exploitation avec commentaires des domaines CLP/LPP/AC/CR (p. 24-56)
- > Annexe (p. 58-72)

6.1. Bases et organisation

6.1.1. Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

L'art. 60, al. 2 et 5, et l'art. 11, al. 3bis, LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP.

La Fondation exécute les tâches qui lui sont confiées dans les quatre branches suivantes:

- > Comptes de libre passage (art. 60, al. 5, LPP)
- > Prévoyance professionnelle LPP (art. 60, al. 2, let. a, b, c, d et f, LPP)
- > Assurance de risque des chômeurs (art. 60, al. 2, let. e, LPP)
- > Contrôle de la réaffiliation (art. 11, al. 3bis, LPP)

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e, de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, al. 4, LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche Prévoyance professionnelle LPP, l'institution supplétive peut édicter des décisions (art. 60, al. 2bis, LPP).

6.1.2. Registre LPP et Fonds de garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

L'Office fédéral de la statistique (OFS) gère l'institution supplétive conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sous le numéro d'identification des entreprises (IDE) CHE-109.697.548.

L'institution supplétive est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au fonds de garantie (numéro d'enregistrement D1 1000). Le fonds de garantie verse les prestations légales des institutions de prévoyance insolubles (cf. art. 56, al. 1, let. b, LPP), accorde des subsides pour structure d'âge défavorable (art. 56, al. 1, let. a, LPP), finance des cas de prestations allouées sur la base de l'art. 12 LPP et couvre le déficit en matière de coûts (cf. art. 72 LPP).

6.1.3. Indication des actes et des règlements

	Dernière modification
Acte de fondation	02.12.2016
Règlement de liquidation partielle	21.05.2010
Règlement de placement	02.12.2016
Plans de prévoyance	01.12.2017
Règlement sur les frais	01.12.2017
Règlement sur la tenue des comptes de libre passage	01.12.2017
Règlement d'organisation	05.12.2014
Règlement interne	18.04.2005
Règlement sur les provisions techniques	01.12.2017

6.1.4. Organe suprême, direction et droit de signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Les associations faïtières des employés et employeurs délèguent dix représentantes et représentants, et les pouvoirs publics, deux.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles et la coordination des différents prestataires sont déléguées à la Direction.

Les personnes autorisées à signer pour l'institution supplétive sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que d'autres collaboratrices et collaborateurs choisis de l'institution supplétive.

En 2017, le Conseil de fondation se composait des membres suivants (période du 01.01.2016 au 31.12.2019):

Représentants des employés

Dr. Doris Bianchi	Union syndicale suisse, Berne (présidente jusqu'au 31.12.2017)
Jorge Serra	Syndicat suisse des services publics (SSP), Zurich (président à partir du 01.01.2018)
Franz Cahannes	Unia, Zurich
Adrian Wüthrich	Travail.Suisse, Berne
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Berne

Représentants des employeurs

Martin Kaiser (vice-président)	Union patronale suisse, Zurich
Andreas Markwalder	Gastro Social, Aarau (jusqu'à la séance du CF du 03.05.2017)
Björn Wertli	Gastro Social, Aarau (à partir de la séance du CF du 14.09.2017)
Henrique Schneider	Union suisse des arts et métiers, Berne
Dr. Andreas Lüthi	proparis, prévoyance Arts et métiers Suisse, Berne
François Gummy	Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne

Représentants des pouvoirs publics

Dòra Makausz	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne
--------------	---

Comité du Conseil de fondation

Dr. Doris Bianchi	Présidence
Franz Cahannes	
Henrique Schneider	
Martin Kaiser	

Commission de placement

Martin Kaiser	Présidence
Henrique Schneider	
Jorge Serra	
Urs Masshardt	

Direction

Marc Gamba	Directeur
Marco Bagutti	Responsable Placements de capitaux, membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable Operation, membre de la Direction
Hansjürg Christen	Responsable Services Internes, membre de la Direction
Dr. Frank Rietmann	Responsable Finances & risque, membre de la Direction (à partir du 01.11.2017)
Roman Senti	Responsable Informatique, membre de la Direction

Adresse	
Jusqu'au 27.05.2018	Fondation institution supplétive LPP, Direction, Weststrasse 50, 8003 Zurich
Dès le 28.05.2018	Fondation institution supplétive LPP, Direction, Elias-Canetti-Strasse 2, 8050 Zurich

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport annuel.

6.1.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	
Prevanto SA, Zurich	Mandataire: Patrick Spuhler

Organe de révision	
BDO SA, Zurich	Réviseur responsable: Peter Stalder

Contrôleur des investissements	
PPCmetrics SA, Zurich	Contrôleur responsable: Dr. Andreas Reichlin

Conseillers externes	
Anwaltschaftsgemeinschaft, Bâle	Conseiller juridique: Dr. Hans-Ulrich Stauffer

Autorité de surveillance	
Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), Berne.	

6.1.6. Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.2. Membres actifs et rentiers

6.2.1. Assurés actifs

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.2.2. Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.3. Mode de mise en œuvre du but

6.3.1. Commentaire des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.3.2. Financement, méthode de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

6.4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de la Swiss GAAP RPC 26.

6.4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan:

- > Conversion des monnaies: cours à la date de clôture du bilan
- > Liquidités, créances, engagements: valeur nominale
- > Titres: valeur du marché, pour les obligations avec intérêts courus
- > Parts de fonds et fondations de placement: valeur d'inventaire (Net Asset Value)
- > Les placements non traditionnels négociés en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels que les options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en bourse, la valeur de remplacement à la date de clôture du bilan est considérée comme valeur vénale.
- > Régularisations et provisions non techniques: meilleure estimation possible par la Direction
- > Capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en matière de prévoyance professionnelle
- > Objectif fixé de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon une approche de mathématiques financières par le contrôleur des investissements

6.4.3. Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

La méthode de calcul de l'objectif fixé de la réserve de fluctuation de valeur a été modifiée. Pour le calcul «value at risk», une approche sur deux ans est désormais appliquée au lieu d'une approche sur une année avec facteur de renforcement. Dans la branche LPP, le pourcentage de retrait en capital utilisé pour calculer la provision pour pertes sur taux de conversion a été abaissé de 50% à 40%, car la part retirée sous forme de capital a baissé par rapport aux années précédentes. La provision pour les pertes sur taux de conversion a augmenté en conséquence. Pour le reste, aucun changement n'est intervenu par rapport à l'année précédente.

6.5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

6.5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.2. Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.3. Somme des avoirs de vieillesse LPP

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.4. Développement du capital de couverture pour les retraités

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Comptes de libre passage

A) Bases

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels au sens traditionnel.

B) Provisions techniques

La provision pour protection du capital permet de garantir que le degré de couverture «qui ressort du bilan» demeure, avec une forte probabilité (98%), au-dessus du degré de couverture «critique», c'est-à-dire qu'il reste supérieur au degré de couverture qui permet à la branche CLP de s'assainir par ses propres moyens en l'espace de cinq ans. De plus, elle garantit, avec une forte probabilité (90%), la sortie dans un délai de cinq ans du découvert, par ses propres moyens, en cas d'assainissement. A cette fin, la valeur cible de cette provision correspond à 3% de l'avoir de prévoyance.

De plus amples explications figurent dans la première partie du rapport annuel.

Prévoyance professionnelle LPP

A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2015, (TP 2015)¹, 2,0%», avec les compléments suivants:

Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint et les rentes d'invalidité sont calculés jusqu'à l'âge de 65 ans avec un taux d'intérêt de 1,0%, et de 2,0% ensuite. Les capitaux de prévoyance pour les rentes d'enfant en cours sont calculés avec un taux d'intérêt de 1,0% et un âge-terme de 25 ans. La différence entre le taux d'intérêt technique de 2,0% et le taux appliqué indiqué plus haut de 1,0% sert à préfinancer les frais futurs attendus suite à l'adaptation obligatoire des rentes en cours au renchérissement de l'ordre de 1%.

B) Provisions techniques

Dans la branche Prévoyance professionnelle LPP, les provisions techniques suivantes sont nécessaires en plus des réserves mathématiques pour les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes:

- > Provision pour changement de tarif: afin de tenir compte de l'accroissement supposé de l'espérance de vie, une provision de 1,0% de la réserve mathématique a été provisionnée au 31.12.2017 pour les engagements de rentes viagères en cours. Il s'ensuit une augmentation annuelle de 0,5% de la réserve mathématique.
- > Provision pour taux de conversion trop élevé: avec une retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans, l'avoir de vieillesse est converti en une rente de vieillesse avec un taux de 6,8%. Avec les bases de calcul actuelles LPP 2015 et un taux d'intérêt technique de 2,0%, il en résulte un taux de conversion technique «correct» de l'ordre de 5,2%. Une provision est constituée à des fins de financement préalable des pertes sur les retraites qui en découlent. Elle couvre les pertes sur les retraites attendues pour un départ à la retraite normal à 65/64 ans des assurés actifs qui ont 58 ans révolus à la date de clôture du bilan, en tenant compte d'un pourcentage de retrait en capital de 40%.
- > Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR): pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenance du sinistre (par ex. incapacité de travail en cas d'invalidité) et l'annonce ou le traitement du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

¹ Les probabilités de décès sont tenues à jour jusqu'à fin 2015; tables périodiques 2015.

- > Provision pour cas de surassurance: cette provision est surtout constituée pour les rentes d'invalidité entièrement ou partiellement réduites à la date de clôture du bilan. Sont mis en réserve dans cette provision les coûts qui en résultent, survenant à la fin du droit à une rente d'enfant à la suite de l'augmentation du droit à une prestation.
- > Provision pour fluctuation du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuation du risque des assurés actifs et une pour fluctuation du risque des rentes en cours. La valeur théorique de la provision pour fluctuation du risque pour les actifs est définie sur la base de l'analyse des risques selon Panjer, avec un intérêt technique de 2,0% et un niveau de sécurité de 99,0%. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (cinq fois la valeur théorique). La provision pour fluctuation du risque des rentes en cours s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le taux est fixé en fonction du nombre de rentes.

De plus amples explications figurent dans la première partie du rapport annuel.

Assurance de risque des chômeurs

A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2015, (TP 2015)¹, 2,0%», avec les compléments suivants:

Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint et les rentes d'invalidité sont calculés jusqu'à l'âge de 65 ans avec un taux d'intérêt de 1,0%, et de 2,0% ensuite. Les capitaux de prévoyance pour les rentes d'enfant en cours sont calculés avec un taux d'intérêt de 1,0% et un âge-terme de 25 ans. La différence entre le taux d'intérêt technique de 2,0% et le taux appliqué indiqué plus haut de 1,0% sert à préfinancer les frais futurs attendus suite à l'adaptation obligatoire des rentes en cours au renchérissement de l'ordre de 1%.

B) Provisions techniques

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs, les provisions techniques suivantes sont nécessaires en plus des capitaux de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes:

- > Provision pour changement de tarif: afin de tenir compte de l'accroissement supposé de l'espérance de vie, une provision supplémentaire de 1,0% de la réserve mathématique a été provisionnée au 31.12.2017 pour les engagements de rentes viagères en cours. Il s'ensuit une augmentation annuelle de 0,5% de la réserve mathématique.
- > Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR): pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenance du sinistre (par ex. incapacité de travail en cas d'invalidité) et l'annonce ou le traitement du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités. Cela revêt de l'importance avant tout dans l'assurance de risque des chômeurs parce que l'effectif des assurés fluctue fortement et que la fixation du montant de la cotisation de risque ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais du Conseil fédéral. Il y a lieu de veiller à ce que chaque génération d'assurés finance elle-même ses cas de prestations.

¹ Les probabilités de décès sont tenues à jour jusqu'à fin 2015; tables périodiques 2015.

- > Provision pour fluctuation du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuation du risque des assurés actifs et une pour fluctuation du risque des rentes en cours. Dans la branche AC, l'effectif des assurés actifs n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuation du risque des assurés actifs est donc définie approximativement. La valeur théorique s'élève à 1,15% de la masse salariale moyenne des trois dernières années, ce qui correspond environ à la moitié de la cotisation de risque. Le montant effectif de la provision pour fluctuation du risque est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuation du risque des rentes en cours s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le taux est fixé en fonction du nombre de rentes.

De plus amples explications figurent dans la première partie du rapport annuel.

Contrôle de la réaffiliation

Il n'est assumé ni risque actuariel, ni risque lié aux marchés des capitaux. Aucune provision technique n'est ainsi nécessaire.

6.5.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	13'218'293'266	12'047'533'148	9.7%
Réserve pour fluctuation de valeurs	1'305'648'575	929'808'261	40.4%
Fonds libres	267'407'655	200'579'515	33.3%
Capital de la Fondation	5'000	5'000	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	14'791'354'496	13'177'925'924	12.2%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	111.9%	109.4%	2.5%

Le résultat des intérêts, avec 3,2 points de pour cent, et le résultat du risque, avec 0,1 point de pour cent, ont contribué positivement à l'augmentation du degré de couverture de 2,5 points de pour cent. D'autre part, l'effet de dilution du degré de couverture a conduit, par suite de l'augmentation nette des engagements de prévoyance, à une contribution négative à l'évolution du degré de couverture de près de 0,8 point de pour cent.

Dans l'assurance de risque des chômeurs, le degré de couverture visé de 120,7%, spécifique à la branche, a été nettement dépassé. Les fonds libres indiqués proviennent de la branche AC.

6.6. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

6.6.1. Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire, règlement sur les placements

Le Conseil de fondation est responsable de la gestion de la fortune et surveille l'activité de placement.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune, de la couverture des risques de change et de l'attribution d'ordres ou de mandats aux banques et aux gérants de fortune.

Aux réunions du Comité de placement prennent part, outre les membres ayant droit de vote, des représentants de la Direction, du contrôle des placements et, de cas en cas, d'autres conseillers externes.

La gestion des portefeuilles est assurée par des banques et gérants de fortune sélectionnés. L'institution supplétive met en œuvre les placements immobiliers ainsi que ceux des matières premières par l'intermédiaire de fondations de placement et de fonds cotés et non cotés. La gestion des liquidités et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont du ressort de la Direction.

Les principaux partenaires pour les placements de la fortune en 2017 ont été:

Gestionnaire de fortune

Catégorie de placement	Gestion de fortune	Mise en œuvre
Liquidité/marché monétaire	Pictet Asset Management SA, Genève	active
	Syz Asset Management SA, Genève	active
	Aberdeen Asset Managers Limited, London	active
	BlackRock Advisors (UK) Limited, London	active
Obligations Suisse	Loyal Finance SA, Zurich	conformément aux règles
	Pictet Asset Management SA, Genève	conformément aux règles
	UBS SA, UBS Asset Management, Zurich	conformément aux règles
Obligations monde	Credit Suisse (Switzerland) SA, Zurich, sous déléguée à Credit Suisse Asset Management (Switzerland) SA, Zurich	obligations d'Etat, conformément aux règles
	Deutsche Asset & Wealth Management International GmbH, Frankfurt am Main	obligations d'entreprises EUR, active
	Wellington Management International Ltd., London	obligations d'entreprises monde, active
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève	indexée
Actions monde	UBS SA, UBS Asset Management, Zurich	indexée
Actions marchés émergents	Credit Suisse: Institutional Fund	indexée
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management plc	passive

AEIS Institutional Funds

Pour appliquer efficacement les diverses stratégies de placement dans les branches CLP, LPP et AC, l'institution supplétive a demandé à UBS Fund Management (Switzerland) SA d'instaurer des fonds à investisseur unique spécifiques pour les principales catégories de placement. Les trois branches sont les seuls investisseurs admis dans ces véhicules. Les gérants de fortune nommés au préalable gèrent les fortunes partielles correspondantes dans ces fonds.

Fin 2017, les fonds suivants étaient opérationnels:

Fonds

AEIS Institutional Fund - Short Duration (CHF hedged)

AEIS Institutional Fund - CHF Obligationen

AEIS Institutional Fund - Obligationen Global

AEIS Institutional Fund - Aktien Schweiz

AEIS Institutional Fund - Aktien Global

Tous ces fonds sont soumis à la loi fédérale sur les fonds de placement et donc à la surveillance par la FINMA. Dans sa fonction de directrice de fonds, UBS Fund Management (Switzerland) SA surveille notamment le respect des lignes directrices de placement et de la loi. Elle fait office de contre-partie contractuelle pour les mandats de gestion de fortune correspondants.

Conseiller en placement et autres prestataires

Organisation	Prestation
UBS Switzerland SA, Zurich	Global Custodian, banque de dépôt du AEIS Institutional Funds
UBS Fund Management (Switzerland) SA, Bâle	Direction de fonds du AEIS Institutional Funds
Ethos Services SA, Genève	Conseil pour le droit de vote

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats ont été conclus entre les gestionnaires de portefeuilles et UBS Fund Management (Switzerland) SA. Il existe en outre un contrat de prestations de service entre UBS Fund Management et l'institution supplétive. Tous ces contrats garantissent le respect des exigences légales et le règlement de placement de l'institution supplétive. Dans les limites des exigences contractuelles, les gestionnaires de portefeuilles sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats ont été conclus directement avec les gérants afférents.

Le contrôleur des placements (PPCmetrics SA) est responsable de l'ensemble du contrôle des placements de capitaux et doit rendre des rapports aux autorités de décision et de contrôle compétentes (Comité de placement, Conseil de fondation).

6.6.2. Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2)

L'institution supplétive ne sollicite pas d'extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

6.6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Ensemble de la Fondation

La réserve de fluctuation de valeur permet de compenser les fluctuations de valeur et de rendement de la fortune placée.

La stratégie de placement fixe l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur par branche d'après une approche de mathématiques financières (méthode «value at risk»). L'objectif repose sur le rendement théorique calculé par l'expert en caisse de pension, la stratégie de placement et la perspective de rendement résultant de la stratégie de placement. L'objectif est le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture constant.

Malgré le bon résultat des placements, un déficit de réserve pour la réserve de fluctuation de valeur sur la fortune globale subsiste encore fin 2017:

Ensemble de la Fondation	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation de valeurs au 01.01.	929'808'261	848'069'940	9.6%
Modification au profit/à la charge du compte d'exploitation	375'840'314	81'738'321	359.8%
Réserve pour fluctuation de valeurs selon bilan au 31.12.	1'305'648'575	929'808'261	40.4%
Objectif de la réserve pour fluctuation de valeurs (montant)	2'010'207'580	1'893'037'115	6.2%
Déficit de la réserve pour fluctuation de valeurs	-704'559'005	-963'228'854	-26.9%

6.6.4. Présentation des placements par catégorie

Placement de la fortune par catégories (exposition économique): ensemble de la Fondation

Allocation de placement au 31.12.2017 ensemble de la Fondation	Stratégie ¹	Marges ¹		Valeur marchande 31.12.2017	Quote part effective	Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective
		Min.	Max.				
Liquidités/marché monétaire CHF	33.9%	21.9%	46.8%	5'387'923'129	36.4%	5'314'781'367	40.6%
Obligations Suisse	21.0%	18.4%	23.6%	2'997'669'675	20.2%	2'568'101'013	19.6%
Obligations monde	16.7%	14.7%	18.7%	2'432'952'453	16.4%	2'006'334'498	15.3%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	700'158'893	4.7%	589'538'970	4.5%
Actions monde	11.7%	9.3%	14.2%	1'669'794'027	11.3%	1'270'548'427	9.7%
Actions marchés émergents	2.1%	1.1%	3.1%	325'698'604	2.2%	215'035'343	1.6%
Valeurs immobilières Suisse	7.5%	2.7%	10.3%	1'036'776'519	7.0%	953'146'296	7.3%
Valeurs immobilières monde	0.4%	0.2%	2.2%	62'533'383	0.4%	57'292'691	0.4%
Matières premières	1.6%	0.6%	2.6%	213'070'642	1.4%	141'511'705	1.1%
FX Overlay				-7'079'308	0.0%	-21'629'724	-0.2%
Total placements de capitaux				14'819'498'017	100.0%	13'094'660'585	100.0%
Dont placements alternatifs	1.6%	0.6%	7.6%	335'923'994	2.3%	210'164'898	1.6%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	1.6%	0.6%	2.6%	213'070'642	1.4%	141'511'705	1.1%
Autres placements alternatifs ²	0.0%	0.0%	5.0%	122'853'352	0.8%	68'653'193	0.5%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

² placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Les fourchettes définies dans la stratégie de placement ont été respectées tout au long de l'exercice 2017.

Aperçu des restrictions au niveau des catégories selon l'art. 55 OPP 2

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2 ensemble de la Fondation	Valeur marchande 31.12.2017	Quote part effective	Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective	Limite maximale OPP 2
Lettres de gage	1'548'544'645	10.4%	1'270'452'401	9.7%	50.0%
Actions	2'664'555'784	18.0%	2'057'403'810	15.7%	50.0%
Valeurs immobilières	1'111'893'624	7.5%	1'021'353'486	7.8%	30.0%
Valeurs immobilières étranger	75'159'181	0.5%	68'207'186	0.5%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	335'923'989	2.3%	210'164'898	1.6%	15.0%
Créances (fortune restante)	9'158'579'965	61.8%	8'535'274'886	65.2%	100.0%
Total placements de capitaux	14'819'498'017	100.0%	13'094'660'585	100.0%	
Devises étrangères non assurées	1'087'499'656	7.3%	801'035'994	5.4%	30.0%

Toutes les fourchettes réglementaires et les limites par catégories fixées par l'OPP 2 ont été respectées.

6.6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Opérations à terme sur les devises dans la catégorie de placements		Engagement augmentation/diminution	Valeur marchande
FX Overlay	Acheter CHF	3'550'096'238	-7'079'308
	Vendre devises étrangères	-3'557'175'546	
Total			-7'079'308

Au cours de l'exercice 2017, il a été effectué des opérations à terme sur les devises pour couvrir des positions en devises. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

Les produits dérivés utilisés dans les fonds à investisseur unique, tels que les futures, swaps de taux et opérations à terme sur les devises, font l'objet d'une surveillance par la direction du fonds, également en ce qui concerne la conformité légale. La loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) en particulier est alors applicable.

6.6.6. Valeur vénale et partenaires contractuels des titres figurant sous Prêt de titres

Ensemble de la Fondation	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Titres prêtés	59'228'086	59'941'775	-1.2%
Garanties	62'289'492	63'038'767	-1.2%
Recettes de prêts de titres	304'913	260'507	17.0%

Contrairement aux années précédentes, le produit des prêts de titres a à nouveau légèrement augmenté en 2017, même si le volume des titres prêtés affiche un léger recul à la date de référence.

En ce qui concerne les valeurs patrimoniales de l'institution supplétive, les prêts de titres sont uniquement autorisés dans le segment des actions européennes (hors Suisse). Le prêt de titres est effectué par UBS sur la base du mandat au sein du fonds «AEIS Institutional Fund – Aktien Global». A titre de sûreté (Collateral), UBS SA dépose des sûretés (titres) au profit du fonds conformément à la loi sur les placements collectifs de capitaux.

6.6.7. Commentaire du résultat net du placement de la fortune

Le commentaire sur la charge de gestion de fortune figure au ch. 6.6.8.

Résultat des placements de capitaux: ensemble de la Fondation

Évolution du rendement	2017	2016
Prévoyance LPP	4.8%	3.7%
Comptes de libre passage	3.3%	1.6%
Assurance de risque des chômeurs	5.3%	3.5%
Total	3.7%	2.0%

La différence de performance entre les branches s'explique par les différentes stratégies mises en place.

Résultat total selon la mesure de la performance

Catégorie de placements	Valeur marchande 31.12.2017	2017			Valeur marchande 31.12.2016	2016 Performance
		Performance	Benchmark	Variation		
Liquidités/marché monétaire CHF	5'387'923'129	-0.6%	-0.9%	0.3%	5'314'781'367	-0.6%
Obligations Suisse	2'997'669'675	-0.1%	-0.1%	-0.1%	2'568'101'013	1.4%
Obligations monde	2'432'952'453	6.8%	3.4%	3.3%	2'006'334'498	2.9%
Actions Suisse	700'158'893	19.9%	19.9%	0.0%	589'538'970	-1.5%
Actions monde	1'669'794'027	17.7%	17.3%	0.4%	1'270'548'427	10.8%
Actions marchés émergents	325'698'604	31.5%	31.6%	-0.1%	215'035'343	12.9%
Valeurs immobilières Suisse	1'036'776'519	5.1%	6.4%	-1.3%	953'146'296	5.3%
Valeurs immobilières monde	62'533'383	8.3%	8.3%	0.0%	57'292'691	7.6%
Matières premières	213'070'642	9.5%	3.2%	6.3%	141'511'705	21.8%
FX Overlay	-7'079'308				21'629'724	
Total global	14'819'498'017	3.7%	3.8%	-0.1%	13'094'660'585	2.0%

Etant donné la mise en œuvre majoritairement passive et conforme aux règles de tous les investissements de l'institution supplétive, il n'y a généralement que de faibles écarts de rendement entre le portefeuille et l'indice de référence.

Les obligations monde retenues ne présentent pas la même répartition des monnaies que l'indice de référence, ce qui explique que les rendements peuvent parfois se révéler très différents, comme c'est le cas au cours de l'exercice. Toutefois, la couverture des risques de change sur l'ensemble du portefeuille (en overlay) permet de compenser dans une large mesure ces écarts de performance apparaissant dans le total général des branches. Les surperformances dans le segment des actions monde à gestion passive sont liées aux demandes de remboursement d'impôt enregistrées dans le portefeuille de l'institution supplétive, mais non prises en compte dans l'indice de référence. Le segment de l'immobilier Suisse affiche une sous-performance de -1,3% par rapport à l'indice de référence. Cet écart est principalement dû à l'évolution décevante du fonds CS 1A Immo PK. En ce qui concerne le segment des matières premières, l'institution supplétive investit dans deux véhicules de placement. Celui géré par la banque Vontobel a évolué conformément à l'indice de référence. Le fonds géré par Morgan Stanley sur la base de règles a permis de réaliser un excellent rendement supplémentaire de plus de 10 points de pour cent par rapport à l'indice de référence, de sorte que la surperformance de la catégorie de placement globale est de 6,3 points de pour cent.

6.6.8. Explications sur les frais de gestion de fortune

Frais d'administration des placements

Placements des capitaux	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Ecart
Total des placements de capitaux	14'819'498'017	13'094'660'585	13.2%
Dont			
Placements transparents	14'819'498'017	13'094'660'585	13.2%
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	0	0	-
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents en matière de frais)	100.0%	100.0%	

L'institution supplétive investit uniquement dans des placements dont les coûts sont présentés de manière transparente.

La croissance de la fortune est synonyme de hausse des coûts absolus pour le placement de la fortune. En comparaison, le taux TER (Total Expense Ratio) est toutefois resté très bas à 0,14%. Ce chiffre comprend par ailleurs les frais de transactions compris dans les AEIS Institutional Funds, qui selon la directive CHS correspondante, ne devraient pas impérativement être indiqués, ni être inclus dans le ratio des coûts:

Frais de gestion de la fortune	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	12'005'822	11'325'446	6.0%
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	8'450'435	7'431'350	13.7%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	20'456'257	18'756'796	9.1%
Pourcentage des placements transparents en matière de frais	0.14%	0.14%	

Frais administratifs

Dépenses administratives	2017 CHF	2016 CHF	Ecart
Frais administratifs (directs)	22'455'525	19'091'913	17.6%
Frais administratifs directs	18'221'061	17'571'724	3.7%
Amortissements/projets directs	4'234'464	1'520'189	178.5%
Frais administratifs Fondation (indirects)	6'574'670	5'654'872	16.3%
Direction/Conseil de fondation	5'932'333	5'066'735	17.1%
Frais des projets	178'016	156'265	13.9%
Révision	172'414	188'981	-8.8%
Expert	93'150	83'743	11.2%
Autorité de surveillance	125'000	102'005	22.5%
Autres honoraires	73'757	57'142	29.1%
Total frais administratifs	29'030'195	24'746'785	17.3%

Les frais administratifs ont augmenté de 17,3% durant l'année sous revue. La hausse est liée à l'extension et à la croissance de l'institution supplétive. La hausse des coûts peut être expliquée par la croissance de l'effectif des assurés et les activités plus complexes qui incombent à l'institution de prévoyance. Cela se reflète dans les frais de personnel en hausse pour les coûts administratifs directs et indirects, et cela contribue à la hausse des autres coûts administratifs.

La plus forte croissance est enregistrée dans les amortissements, resp. les projets directs. Il s'agit pour l'essentiel de frais de projets en lien avec les déménagements à Zurich et à Lausanne. Une provision de 2,3 millions de francs a été constituée pour les bureaux de la Weststrasse à Zurich pour couvrir les frais de loyer jusqu'en 2022 si l'objet ne peut être reloué.

6.6.9. Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel, au chapitre 3.

6.7. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.8. Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a vérifié le rapport annuel et les comptes 2016 et a confirmé l'absence de contestations à l'institution supplétive le 30 août 2017.

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune exigence.

6.9. Autres informations relatives à la situation financière

6.9.1. Liquidations partielles

Les montants présentés dans les comptes annuels pour les liquidations partielles concernent les années 2013 à 2016, dont le versement réglementaire n'a eu lieu qu'en 2017.

Les liquidations partielles au cours de l'exercice 2017 seront versées durant l'exercice 2018.

6.9.2. Mise en gage d'actifs

Il existe un contrat de mise en gage avec UBS pour garantir d'éventuels engagements issus d'opérations sur dérivés et d'opérations de change à terme. Le droit de gage est limité à 2 milliards de francs maximum pour les actifs déposés auprès d'UBS.

6.9.3. Procédures judiciaires en cours

Du fait de son activité et de sa qualité d'autorité, l'institution supplétive est impliquée dans de nombreuses procédures judiciaires. Il s'agit d'une part de procédures devant le Tribunal administratif fédéral suite à des recours contre des affiliations d'office et décisions de cotisations. D'autre part, il s'agit aussi souvent de plaintes auprès des tribunaux administratifs cantonaux ou des Cours cantonales des assurances après un refus de rentes d'invalidité. Plus de trois quarts des cas dans lesquels les prestations d'invalidité font l'objet de contestations proviennent de la branche AC:

Procédures judiciaires en cours au 31.12.	2017 Nombre	2016 Nombre
Affiliations d'office	20	34
Décisions de cotisations	8	7
Actions en exécution de prestations	54	57
Encaissements	5	9
Total procédures judiciaires en cours	87	107

Le nombre de procédures en suspens a diminué. Cette baisse est en grande partie due à l'engagement de personnel au service juridique. Au vu du nombre de décisions d'affiliation d'office (2017: 2797) et du nombre de décisions de cotisations (2017: 607), le nombre de procédures correspondantes en cours devant le Tribunal administratif fédéral (20 + 8 = 28) est modeste.

6.9.4. Engagements locatifs à long terme

Les engagements sur les contrats de bail à loyer à long terme représentent 20,3 millions de francs (2016: 7,2 millions de francs). La hausse des engagements de location attestés s'explique par les frais de location en lien avec les déménagements à Zurich et à Lausanne

6.10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Pas de remarques.

Zurich, le 6 avril 2018

Fondation institution supplétive LPP

Présidente
du Conseil de fondation
jusqu'au 31.12.2017



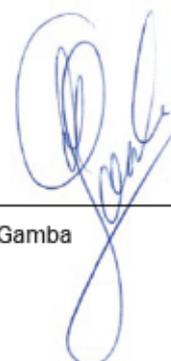
Dr. Doris Bianchi

Président
du Conseil de fondation
dès le 01.01.2018



Jorge Serra

Directeur



Marc Gamba

A large, stylized number '7' graphic in a light blue color, positioned on the right side of the page. The '7' is composed of a horizontal bar at the top and a diagonal bar extending downwards to the right.

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. +41 44 444 35 55
Fax +41 44 444 35 35
www.bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

au Conseil de fondation de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (IAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 6 avril 2018

BDO SA

Peter Stalder

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Helene Lüscher

Expert-réviseur agréé

8. ADRESSES


Direction/Secrétariat de la Fondation (dès le 28.05.2018)

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Direction		français 021/340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091/610 24 24
Case postale	E-mail:	sekretariat@aeis.ch
8050 Zurich		
Compétente pour:	Toute la Suisse	

Administration des comptes de libre passage (dès le 28.05.2018)

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Comptes de libre passage		français 021/340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091/610 24 24
Case postale	Compte postal	80-13022-7
8050 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7
Compétente pour:	Toute la Suisse	

Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP), assurance risque pour chômeurs (AC) et contrôle de la réaffiliation (CR)
Agence pour la Suisse alémanique à Zurich (dès le 28.05.2018)

Stiftung Auffangeinrichtung BVG	Tél.:	041/799 75 75
Zweigstelle Deutschschweiz		
Elias-Canetti-Strasse 2	PostFinance	voir ci-dessous
Postfach		
8050 Zürich		
Compétente pour:	AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH BE, FR, GR, VS (parties germanophones des cantons)	

Agence pour la Suisse romande à Lausanne (dès le 11.06.2018)

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	021/340 63 33
Agence régionale de la Suisse romande		
Boulevard de Grancy 39	PostFinance	voir ci-dessous
1006 Lausanne		
Compétente pour:	GE, JU, NE, VD, BE, VS, FR (districts francophones)	

Agence pour la Suisse italienne à Bellinzone

Fondazione istituto collettore LPP Tél.: 091/610 24 24

Agenzia regionale della Svizzera italiana

Viale Stazione 36, Stazione FFS PostFinance voir ci-dessous

Casella postale

6501 Bellinzona

Compétente pour: TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)

Comptes Postfinance (toute la Suisse)

Compte postal pour AC:	Compte postal	30-448355-4
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH42 0900 0000 3044 8355 4

Compte postal pour LPP:	Compte postal	25-496891-7
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH16 0900 0000 2549 6891 7

Fondation
institution supplétive LPP
Direction
Weststrase 50
8003 Zurich